

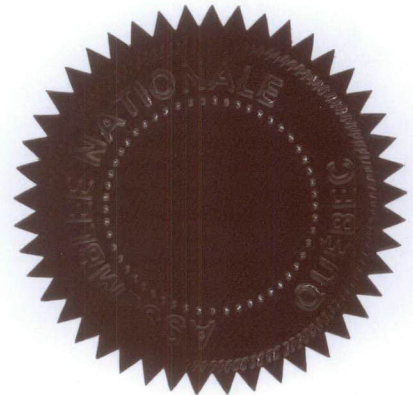


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 mai 2006



Audition publique de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 24 mai 2006

Mandat : Audition publique de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)

Témoin :

De la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

Madame Nicole Lafleur, présidente
Madame Patricia Hanigan, commissaire
Monsieur Gilles Levesque, commissaire
Monsieur Stephen Tribble, commissaire

La Commission se réunit à 15 h 29 sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplaçant.

AUDITION

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

À 15 h 31, la Commission entend la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Mme Lafleur et Mme Hanigan font une présentation.

Avec la permission de M. le président, Mme Lafleur dépose le document coté CE-39.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.


À 17 h 27, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



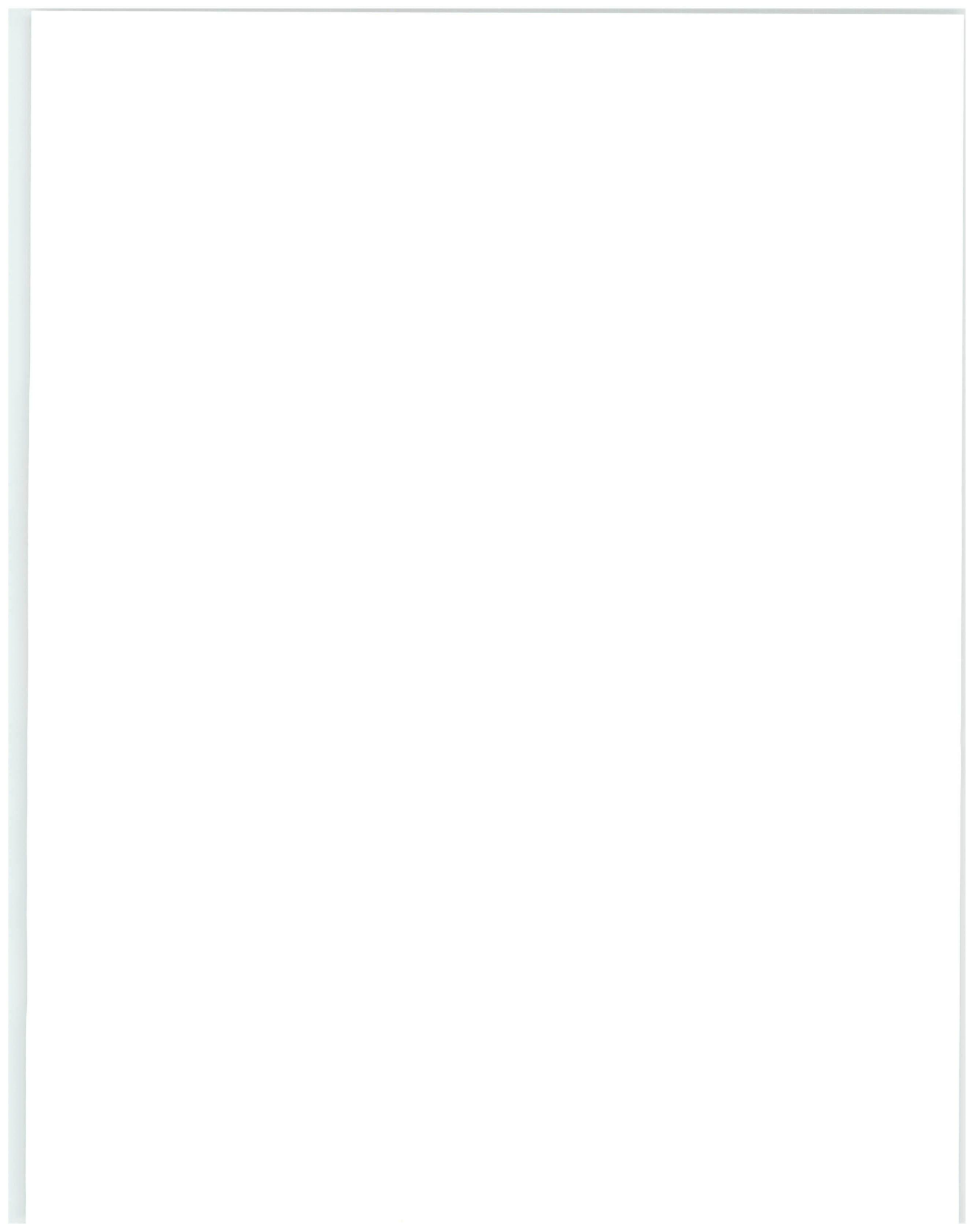
Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 24 mai 2006

ANNEXE I

Ordre du jour





Commission de l'éducation

Audition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 24 mai 2006

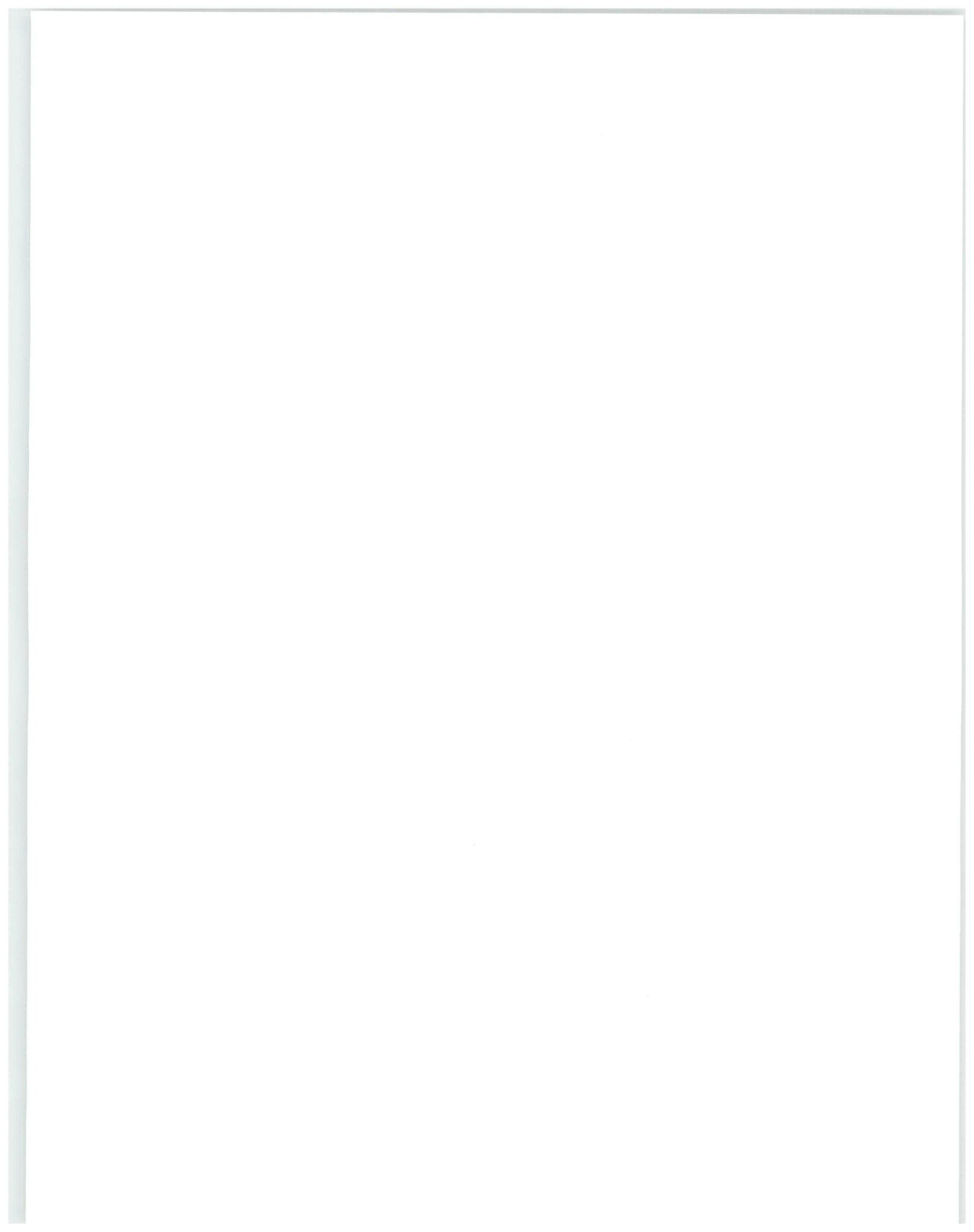
Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine, hôtel du Parlement

15 h 00 COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Représentée par : Madame Nicole Lafleur, présidente
 Madame Patricia Hanigan, commissaire
 Monsieur Gilles Levesque, commissaire
 Monsieur Stephen Tribble, commissaire

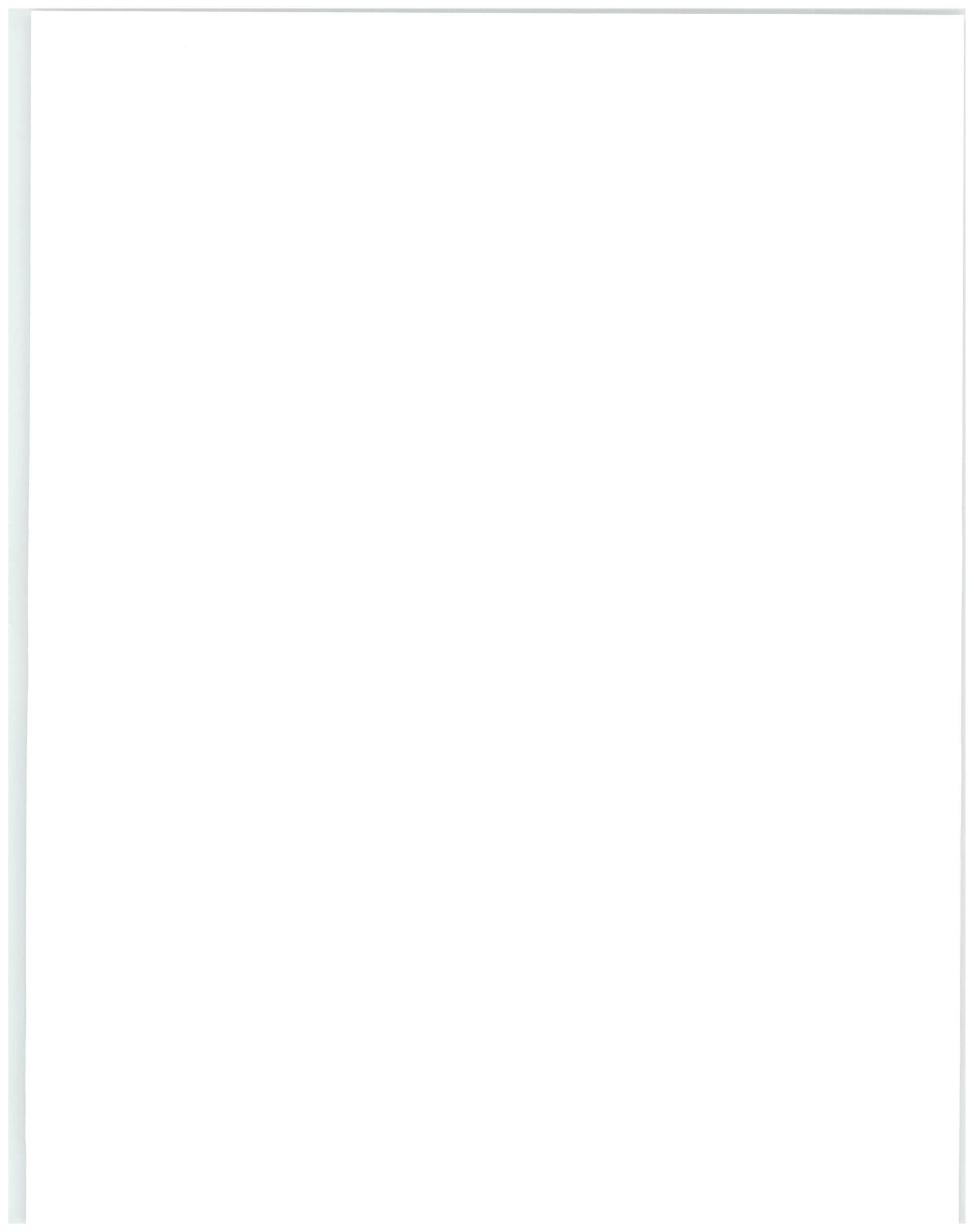
18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 19 mai 2006



ANNEXE 2

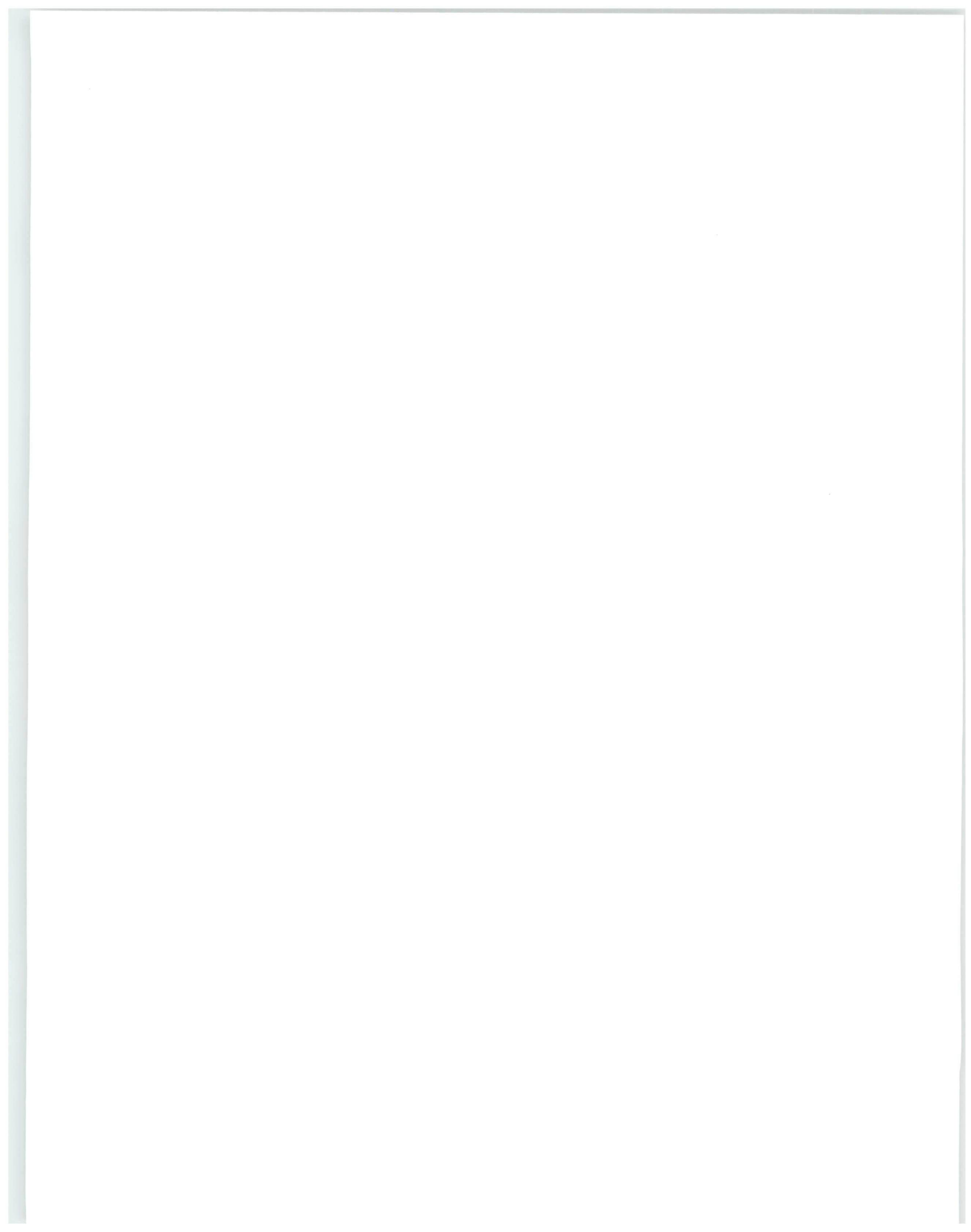
Document déposé



Document déposé

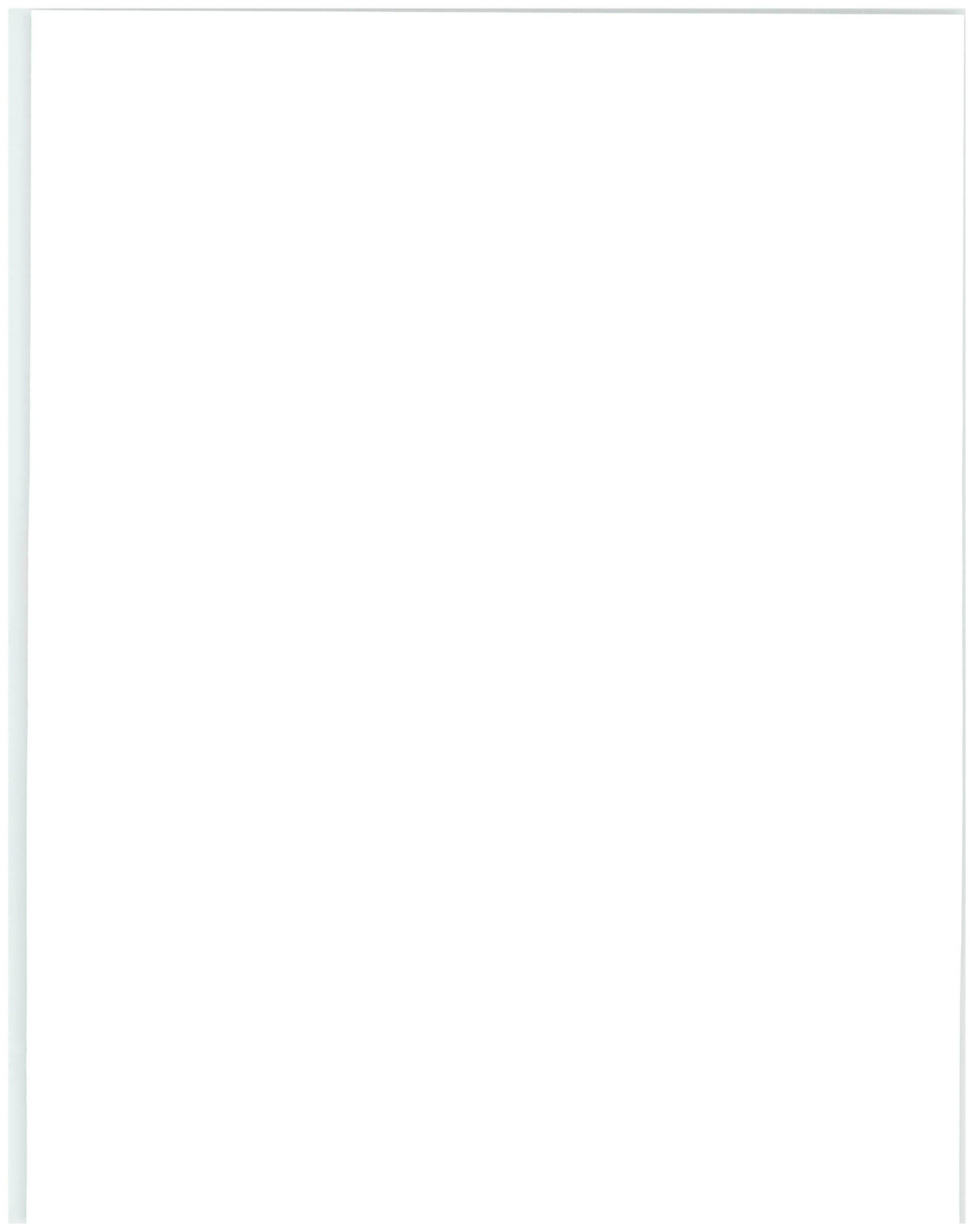
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. *Mise à jour du Bilan des plans de réussite*. Mai 2006. 8 pages. Déposé le 24 mai 2006.

CE—39



ANNEXE 3

Procès-verbaux des séances de travail





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 15 mars 2006

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 15 mars 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

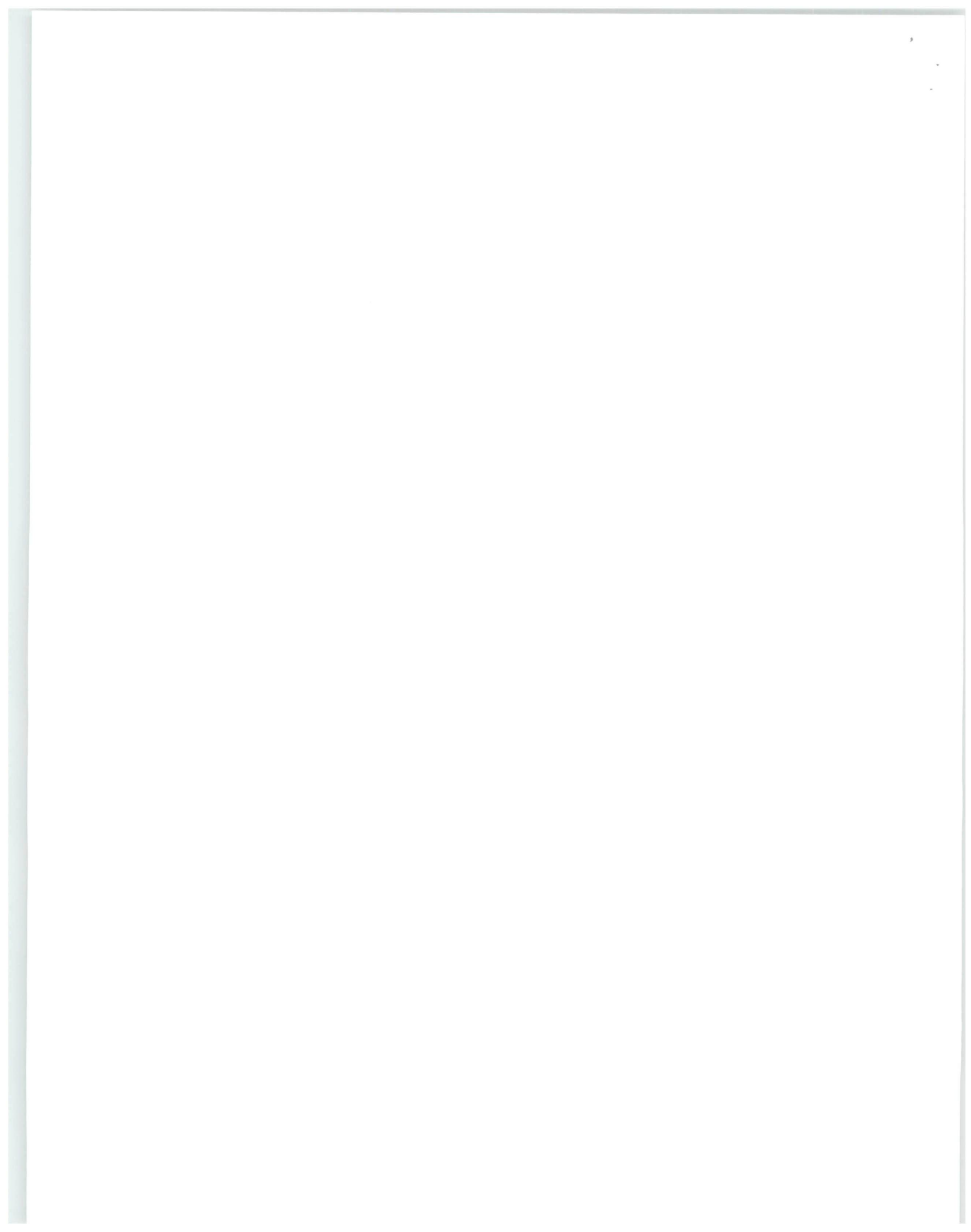
- M. Auclair (Vimont)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
- Mme Diane Fleury, agente de secrétariat
- Mme Michèle Rioux, recherchiste

La Commission se réunit à 11 h 30 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Il est convenu de permettre à M. Bouchard (Vachon) de prendre part aux travaux.



1. Choix d'un mandat d'initiative

M. le président propose que la Commission se donne un mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones.

Après discussion la motion est adoptée à l'unanimité.

Il est convenu que le délai de réalisation de ce mandat sera de 9 à 12 mois. Le comité directeur est mandaté pour coordonner les travaux qui pourraient comprendre des rencontres d'experts en séances de travail ainsi que des visites d'écoles et de commissions scolaires autochtones.

2. Mandat de surveillance d'organisme sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Il est convenu que la Commission reconduise ce mandat adopté lors de la session précédente.

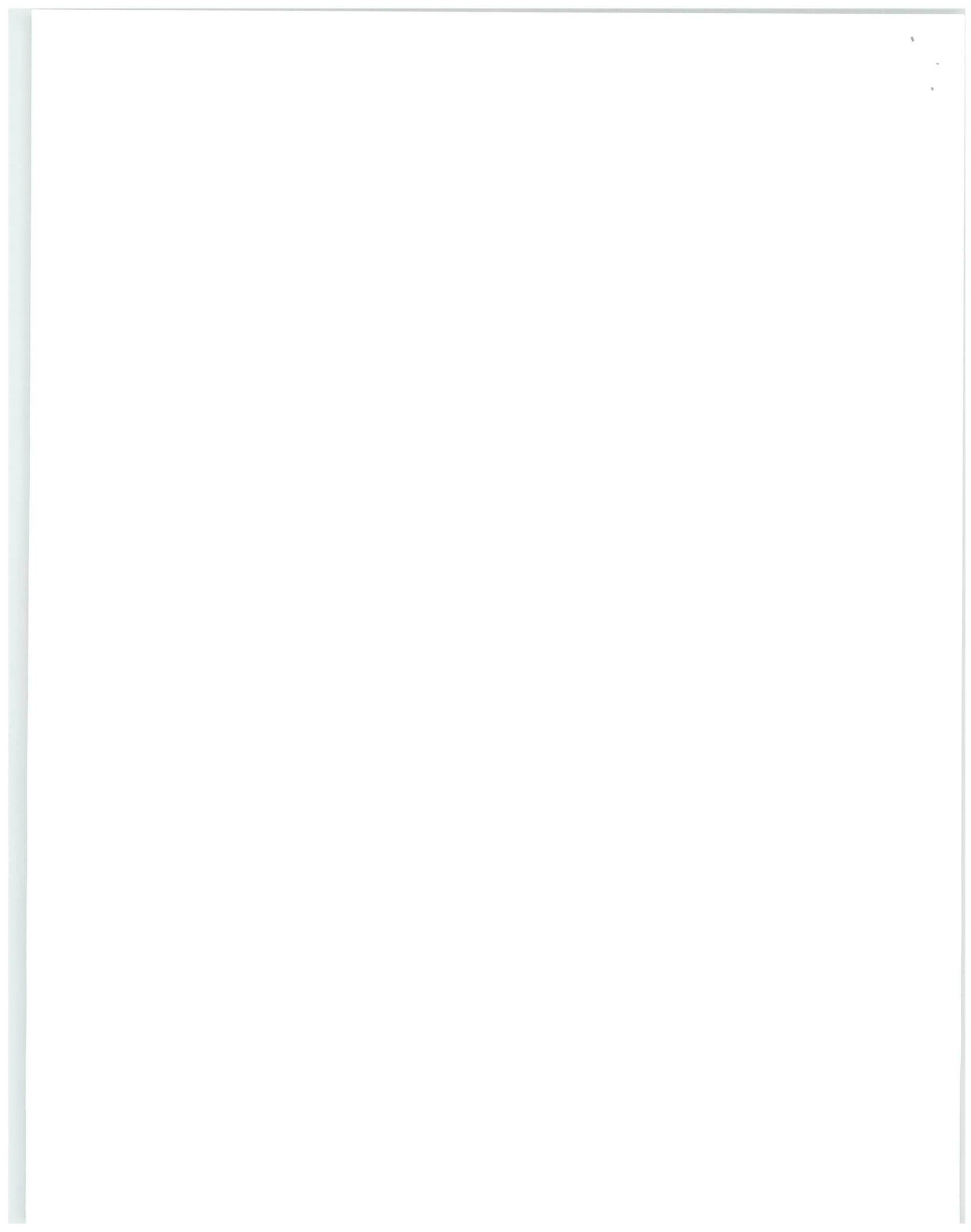
Il est convenu que l'audition aura lieu après l'étude des crédits et que l'ancien président de la CEEC, M. Jacques L'Écuyer, sera invité à accompagner la nouvelle présidente, Mme Nicole Lafleur.

3. Visite de l'Université du Québec (siège social, TÉLUQ, ÉNAP, INRS)

Il est convenu d'accepter l'invitation du président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, de visiter les installations du quartier St-Roch. Cette rencontre se tiendra au cours du mois d'avril ou du mois de mai.

4. Mandat statutaire sur les universités

Il est convenu que les auditions des 18 dirigeants d'établissements de niveau universitaire débiteront au mois de septembre et se termineront au plus tard dans un an.



À 12 h 35, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

RJ/DF

Québec, le 22 mars 2006



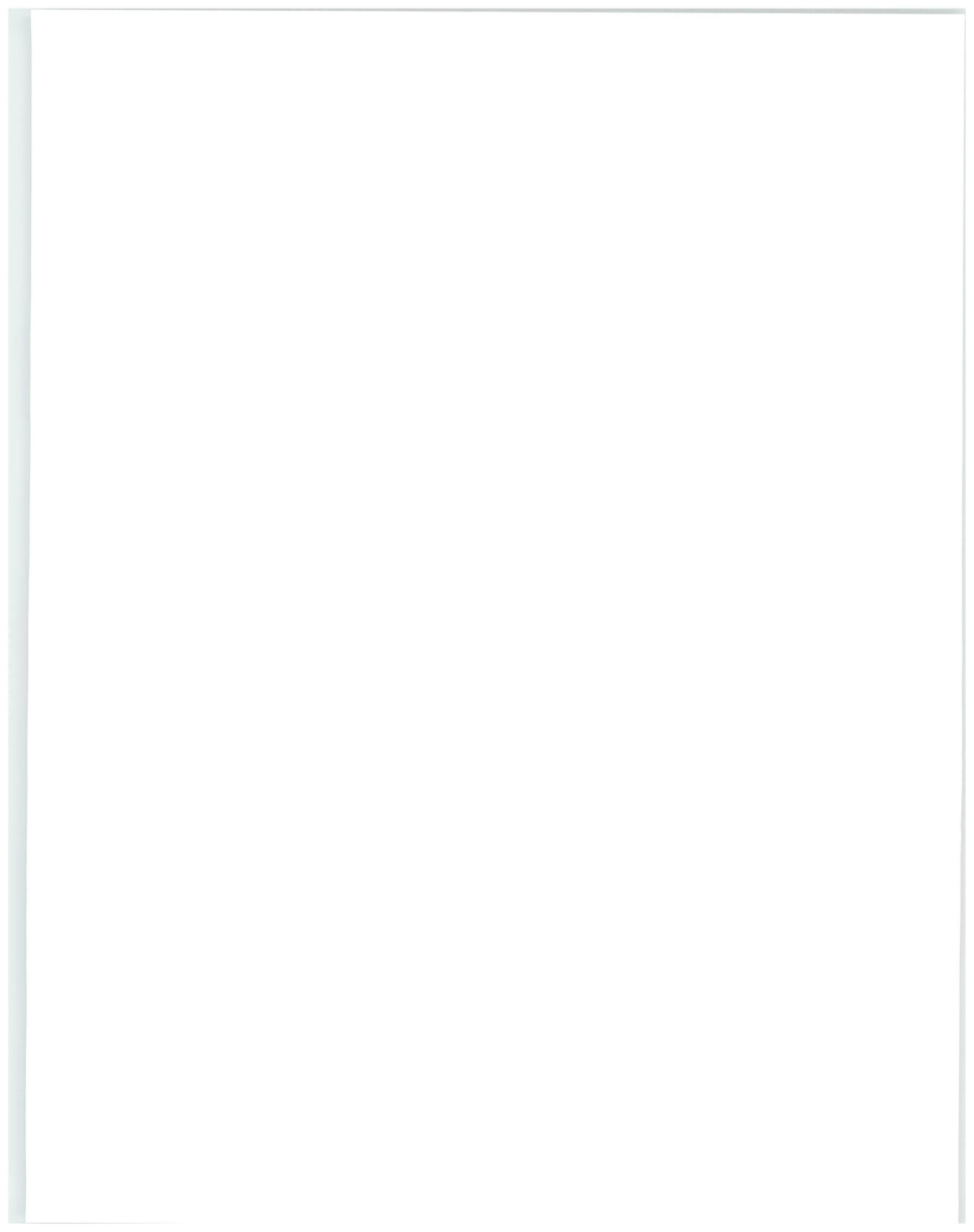
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 24 mai 2006

Préparer l'audition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 24 mai 2006

Objet : Préparer l'audition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé)

Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)

M. Mercier (Charlesbourg)

Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants

M. Jacques L'Écuyer, président fondateur de la CEEC

Mme Nicole Lafleur, présidente de la CEEC

M. Jean-Paul Beaumier, secrétaire général de la CEEC

Mme Hélène Bergeron, recherchiste

La Commission se réunit à 13 heures sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

M. L'Écuyer fait une présentation sur la création de la CEEC et trace un bilan des réalisations de l'organisme pendant les années où il en a été le président (jusqu'en 2005).

Une discussion s'engage.

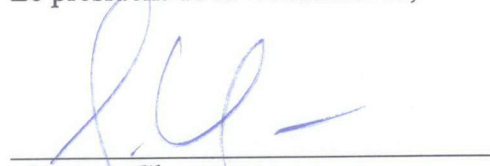
À 14 h 10, la Commission ajourne ses travaux jusqu'après les affaires courantes, alors qu'elle entendra la présidente de la CEEC, Mme Nicole Lafleur.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

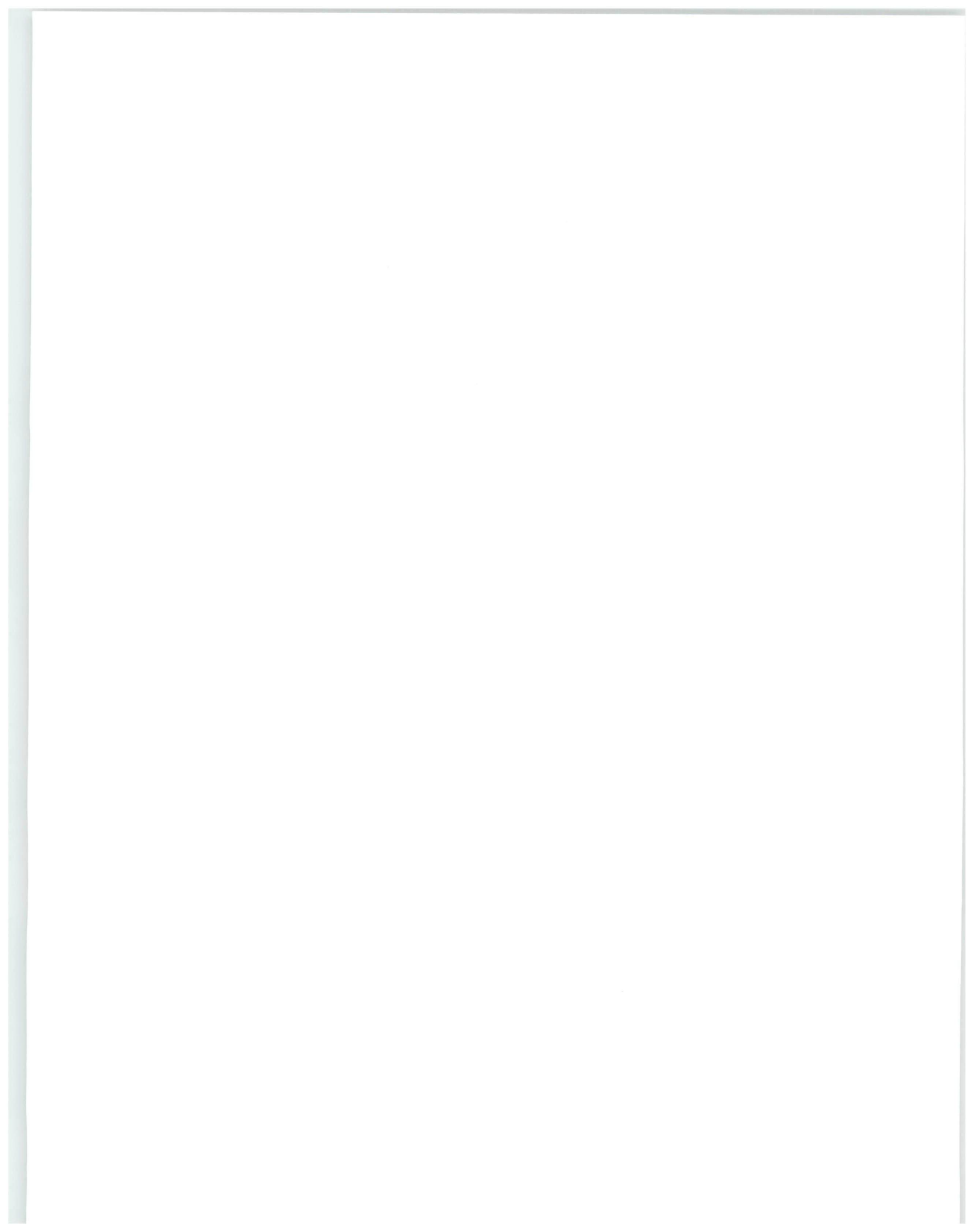
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 25 mai 2006





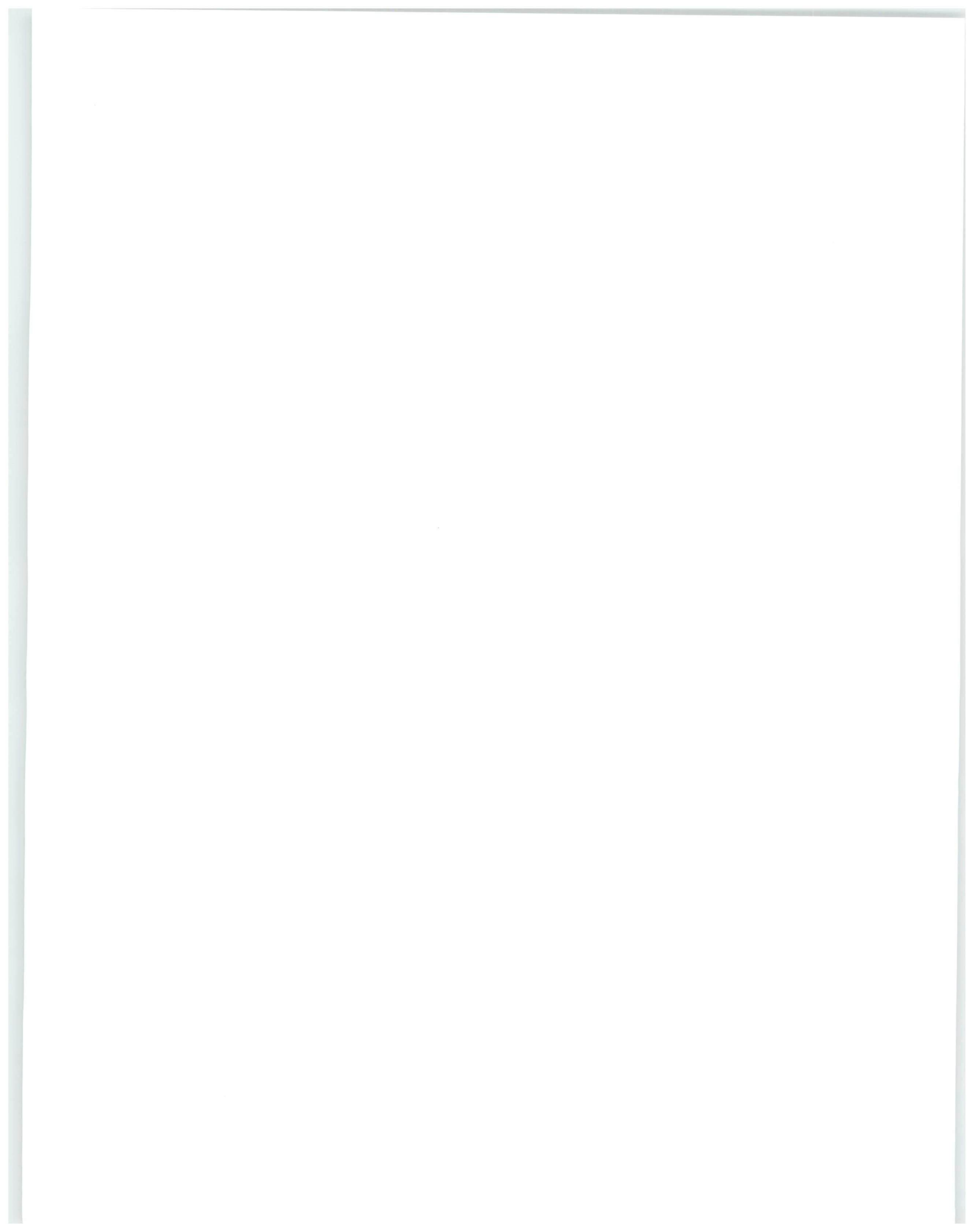
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} juin 2006

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 1^{er} juin 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

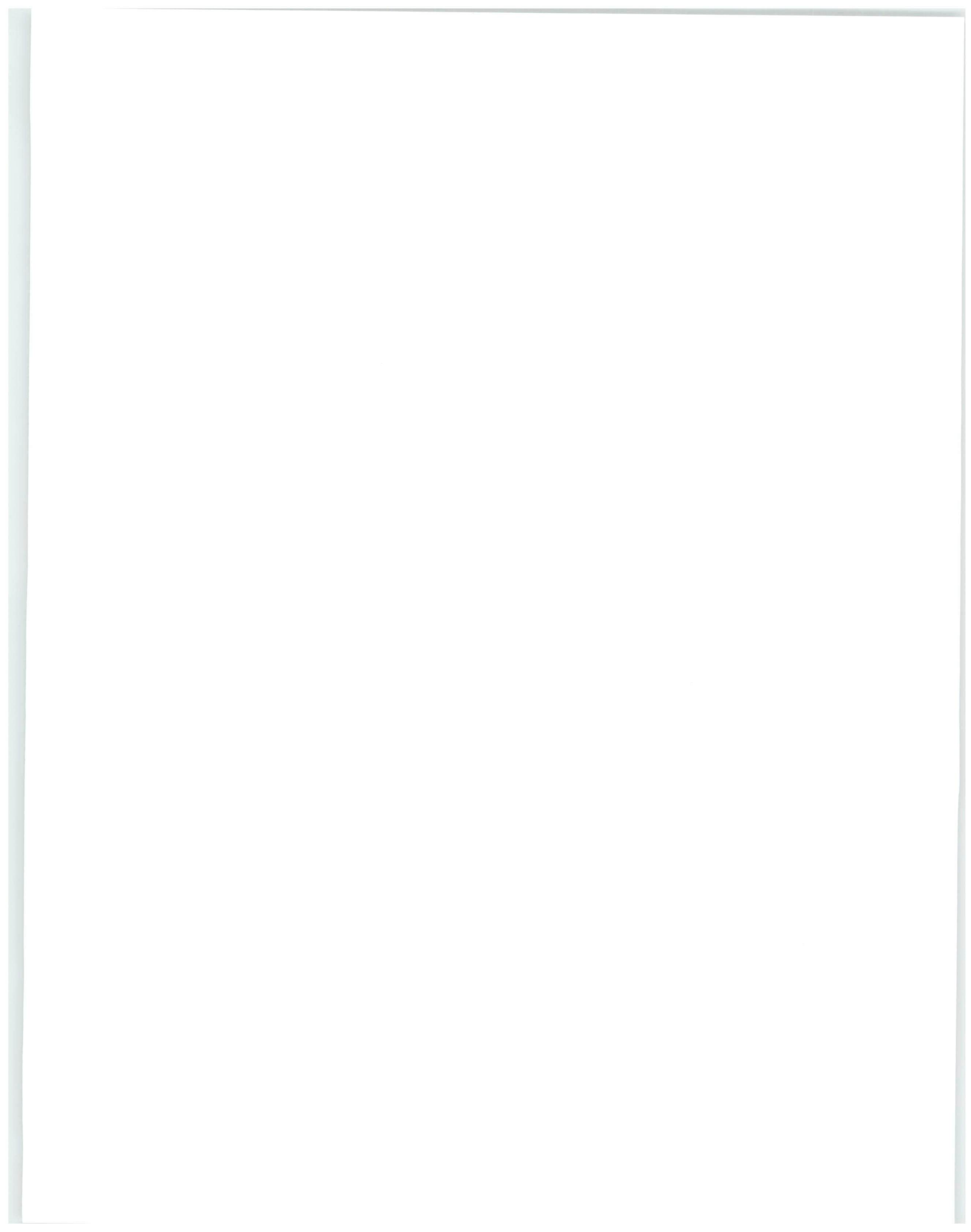
M. Auclair (Vimont)
M. Bouchard (Vachon)
M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

Mme Hélène Bergeron, chercheuse
Mme Diane Fleury, agente de secrétariat
M. Dominic Provost, chercheuse de M. Bouchard
Mme Michèle Rioux, chercheuse

La Commission se réunit à 13 heures sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

L'ordre du jour est adopté (annexe 1).



1. Rapport sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre du mandat de surveillance d'organisme

Après discussion, le projet de rapport ci-joint est adopté (annexe 2).

2. Compte rendu de la visite de l'Université du Québec

M. le président et M. le vice-président font un compte rendu de la visite du 24 mai 2006 au siège social de l'Université du Québec (annexe 3).

3. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

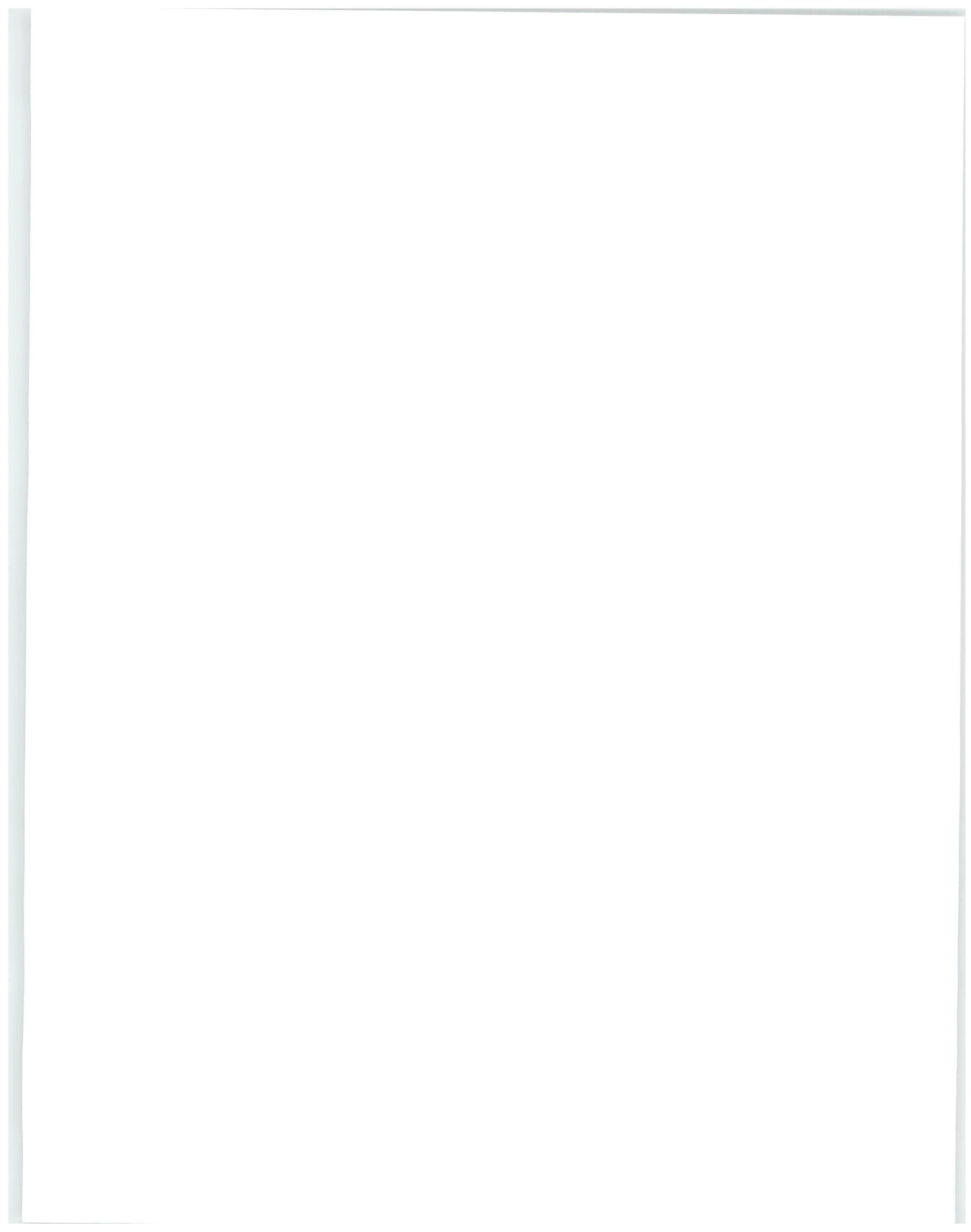
M. le président rappelle que des rencontres informelles ont eu lieu au cours des dernières semaines avec les personnes suivantes :

- Mme Lise Bastien de l'APNQL (10 mai)
- Mme Andrée Bélanger (SAA) et Mme Anny Bussièrès (MELS) (16 mai)
- Mme Sampson Einish et M. Curtis Tootoosis (Naskapis de Kawawachikamach) (16 mai)
- À venir à 14 heures ce 1^{er} juin : Mme Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS et M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval.

M. le président informe les membres qu'il a parlé au chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, M. Ghislain Picard, qui est disponible pour rencontrer les membres de la Commission. Il est convenu de tenter d'organiser cette rencontre pour le mardi 13 juin 2006.

M. le secrétaire de la Commission de l'éducation informe les membres qu'il a parlé à la directrice générale de la Commission scolaire Kativik, Mme Annie Grenier, au directeur général de la Commission scolaire Crie, M. Gordon Blackned, et à M. Denis Vollant de l'Institut culturel éducatif Montagnais. Ces trois personnes sont prêtes à collaborer à l'organisation d'une mission dans leurs communautés l'automne prochain.

Après discussion, il est convenu que la mission aura lieu, si possible, dans la semaine du 18 septembre et que le programme sera le suivant :



Jour 1 : Départ de l'aéroport de Québec, arrêt à l'aéroport de St-Hubert, et nuitée à Kuujjuaq (inuits) : École Jaanimmarik et Commission scolaire Kativik;

Jour 2 : Schefferville (naskapis et innus) : Jimmy Sandy Memorial School (école naskapie à Kawachikamach) et École Kanatamat Tstipenitamunu (école innue à Matimekosh);

Jour 3 : Radisson-Chisasibi (cris et inuits) : École James Bay Eeyou;

Jour 4 : Retour sur St-Hubert (pour 16 heures) avec arrêt à Val d'Or chez les Algonquins (Lac-Simon) et, si possible, à l'UQAT pour rencontrer Mme Janet Mark.

Il est convenu d'inviter le député d'Ungava, M. Michel Létourneau, à prendre part à cette mission.

Enfin, il est convenu que la Commission demandera au comité organisateur du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations (Mashteuiatsh, du 25 au 27 octobre 2006) de pouvoir y déléguer trois de ses membres.

4. Mandat statutaire sur les universités

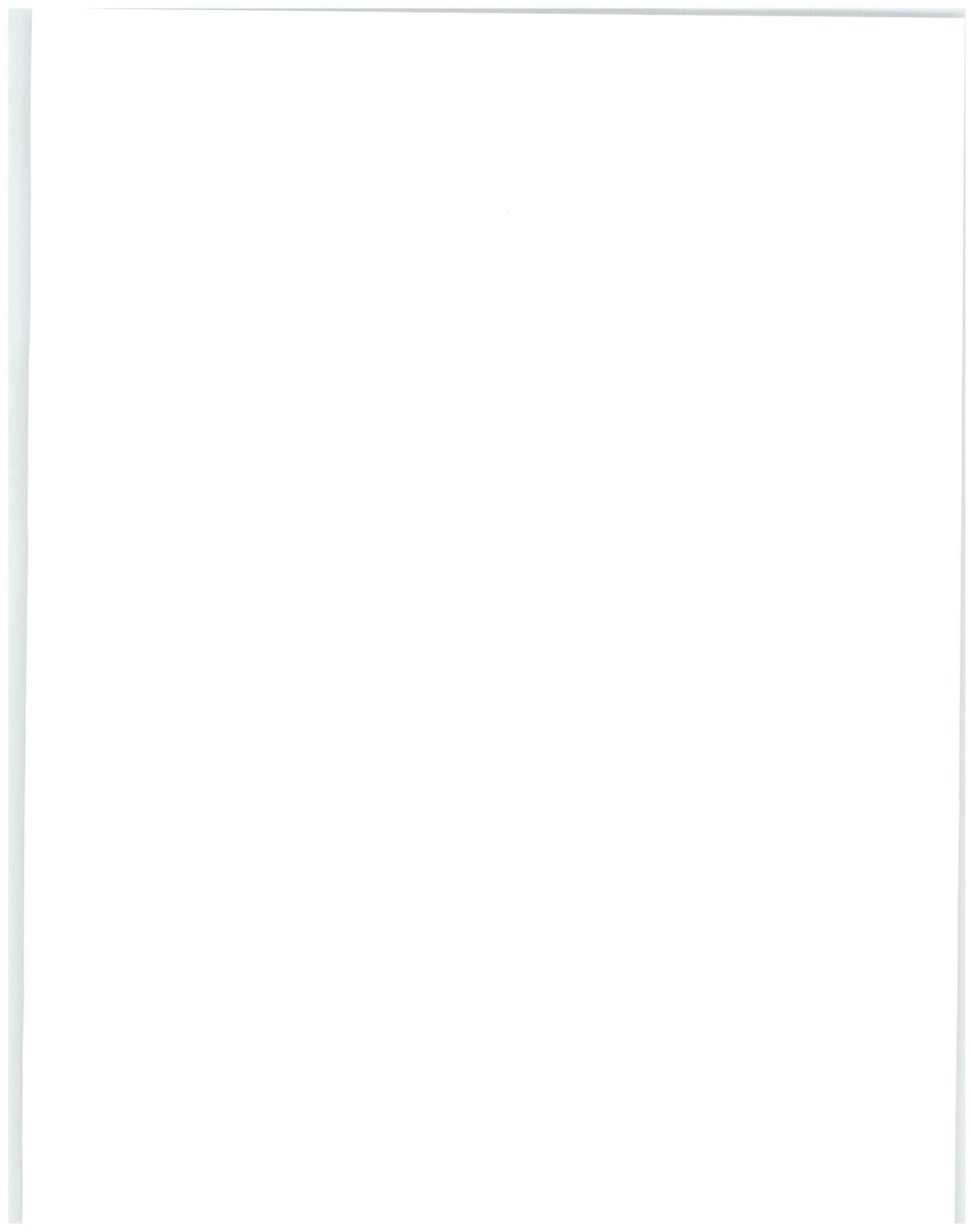
M. le président rappelle que les six premières universités à être entendues le seront à l'automne et qu'elles doivent transmettre la documentation demandée au cours des prochains jours. Il est convenu que quatre universités seront entendues au cours d'une même semaine du début du mois d'octobre, un mardi et un mercredi, à raison de 2 h 45 par université; 15 minutes seront consacrées à la fin de chaque audition à faire un bilan pour les fins du rapport final.

Il est demandé aux chercheurs de préparer le même type de documentation qui avait été préparé pour l'exercice précédent et qui avait été grandement apprécié des membres.

5. Projet de mandat d'initiative sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles


M. le président informe les membres qu'il a reçu deux lettres de M. Bouchard (annexe 4) relativement à un projet de mandat d'initiative sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles.

M. Bouchard présente son projet. Après débat, M. le président constate que la motion ne répond pas au critère de la double majorité fixé par l'article 149 du Règlement et que la motion est donc rejetée.



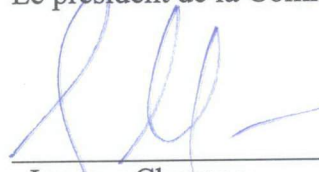
À 14 h 25, la Commission suspend ses travaux quelques instants avant d'entendre des experts relativement au mandat sur la réussite scolaire des autochtones.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

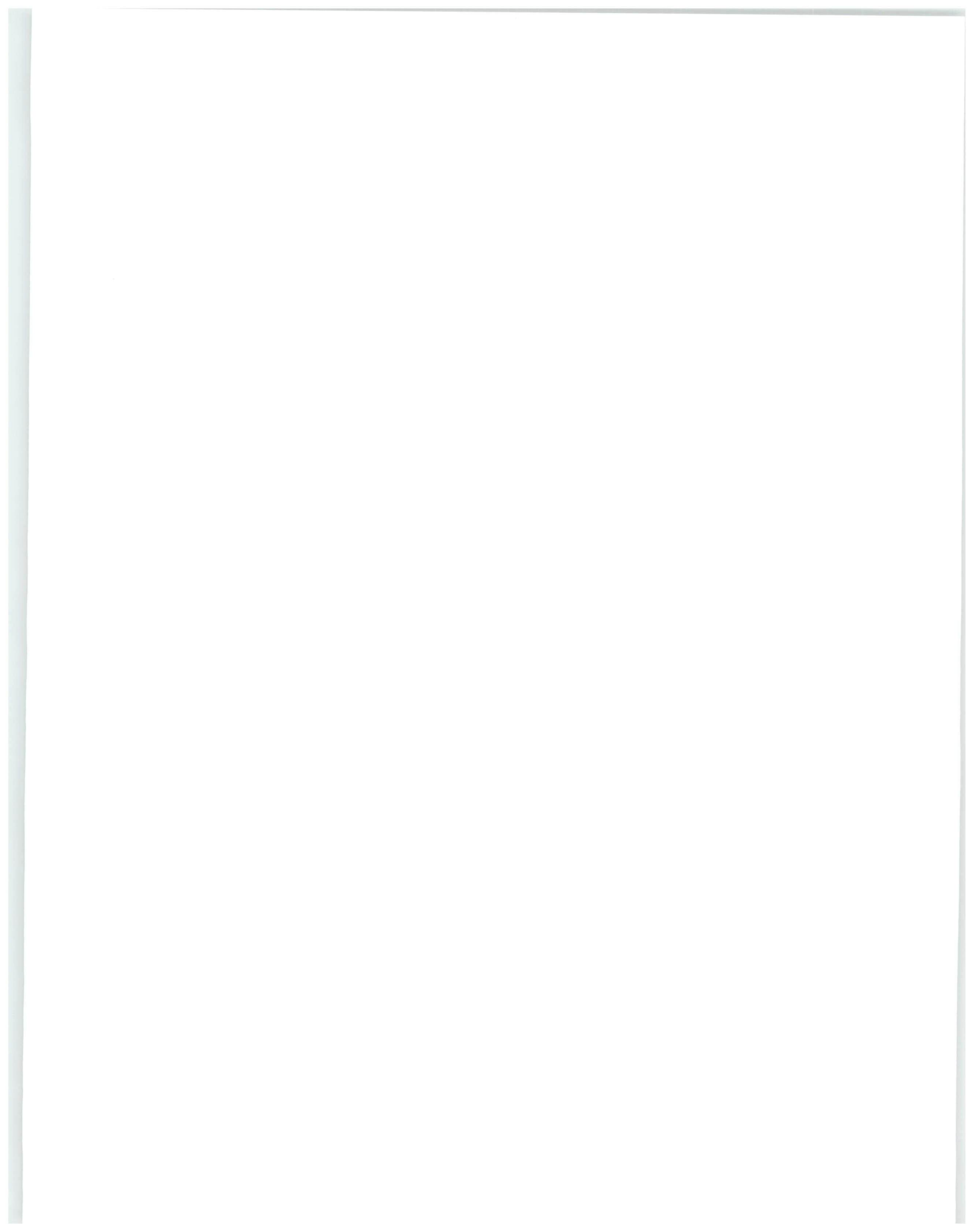
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

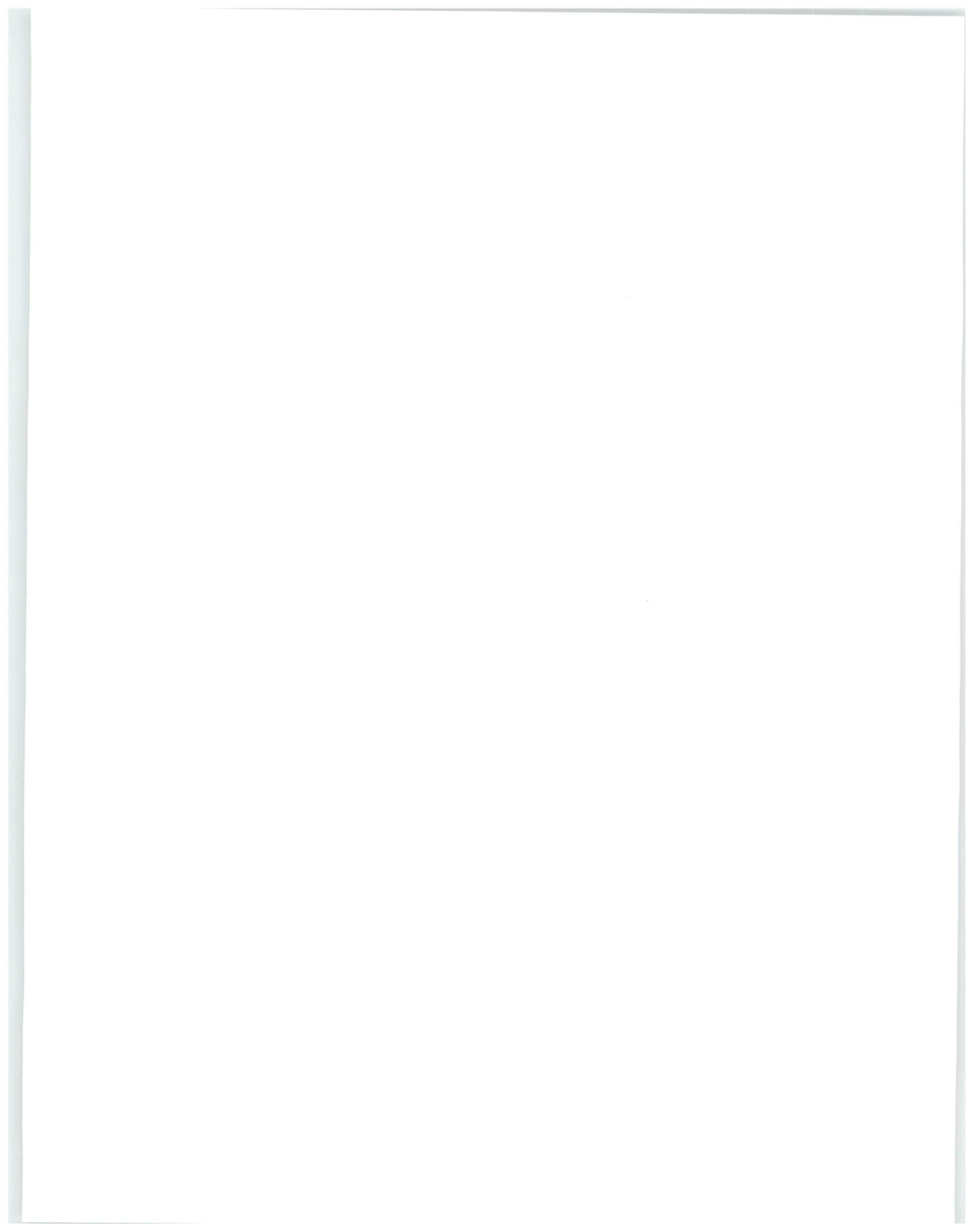
RJ/DF

Québec, le 2 juin 2006



ANNEXE 1

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

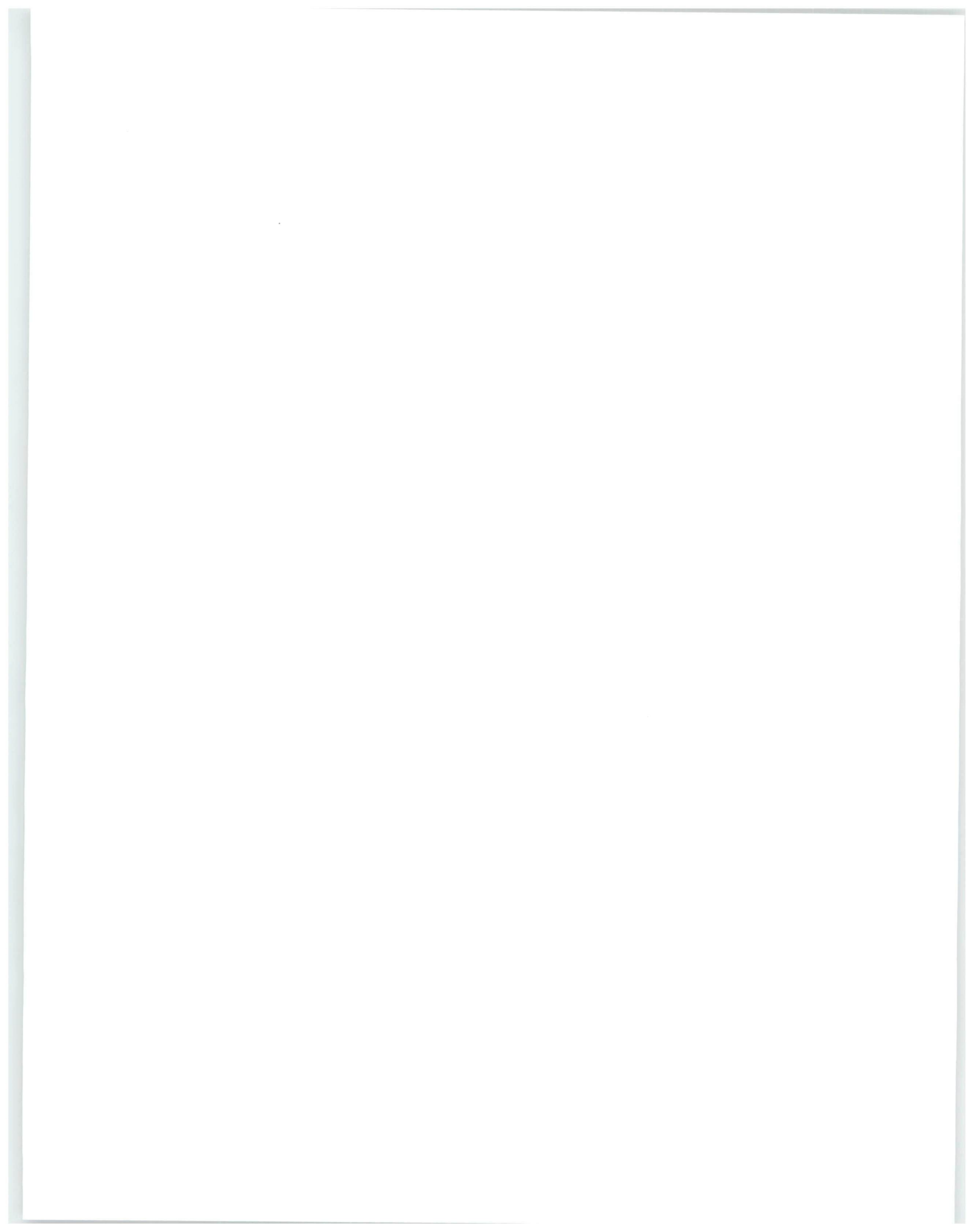
Le jeudi 1^{er} juin 2006

13 h 00 à 14 h 00

Salle 3.31 de l'hôtel du Parlement

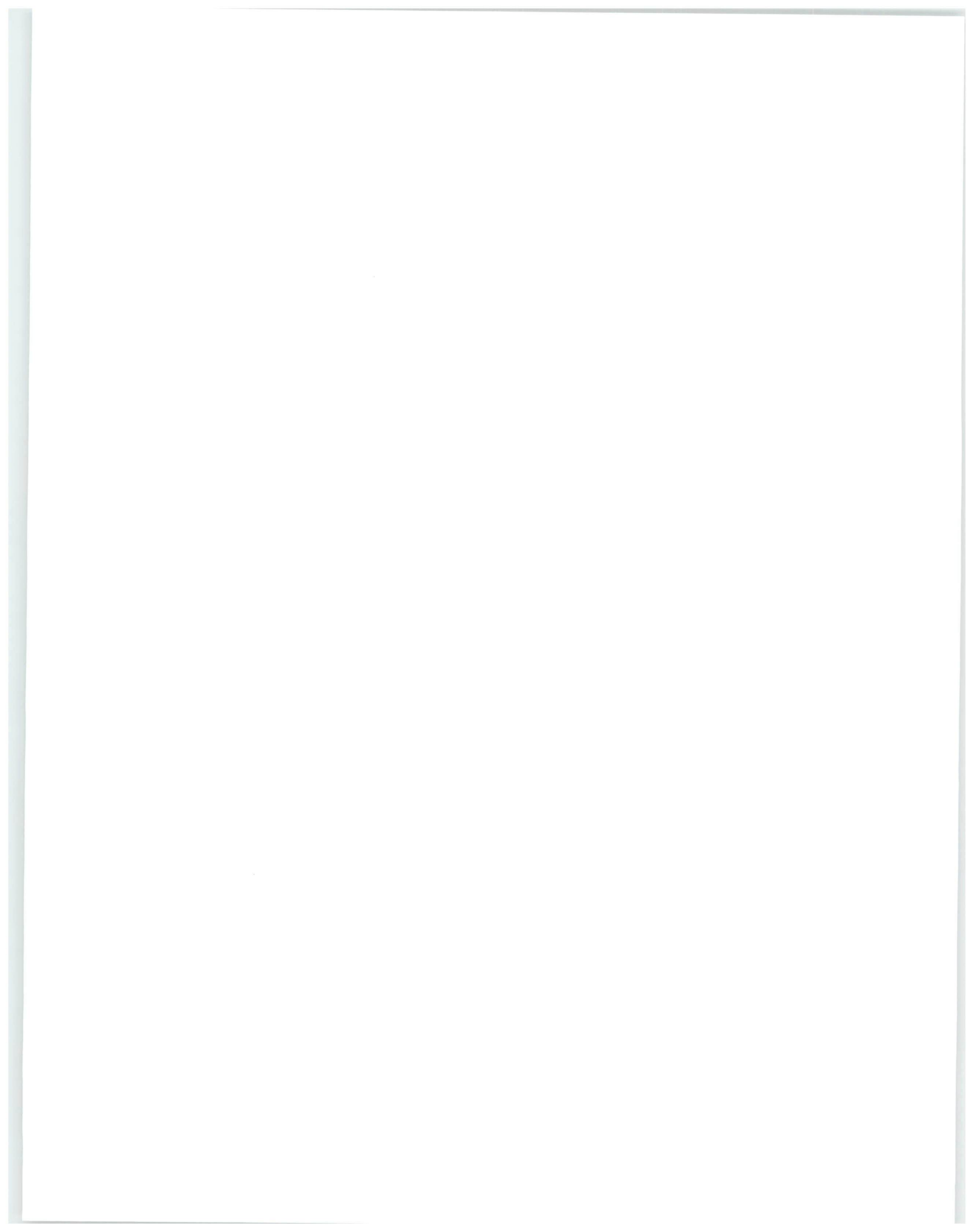
ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre du mandat de surveillance
2. Compte rendu de la visite de l'Université du Québec
3. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones
 - 3.1 Bilan des rencontres de ce printemps
 - 3.2 Mission dans le Nord (dates, trajet)
 - 3.3 Forum sur le développement économique et social des Premières Nations à Mashteuiatsh (près de Roberval) du 25 au 27 octobre 2006
4. Mandat statutaire sur les universités
 - 4.1 Choix des dates pour l'audition des 6 premières universités : UQAT, UQTR, UQAR, Laval, Sherbrooke, Concordia
 - 4.2 Instructions aux chercheurs
5. Projet de mandat d'initiative sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles (M. Camil Bouchard)
6. Divers



ANNEXE 2

Rapport sur l'audition de la Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial dans le cadre d'un
mandat de surveillance d'organisme

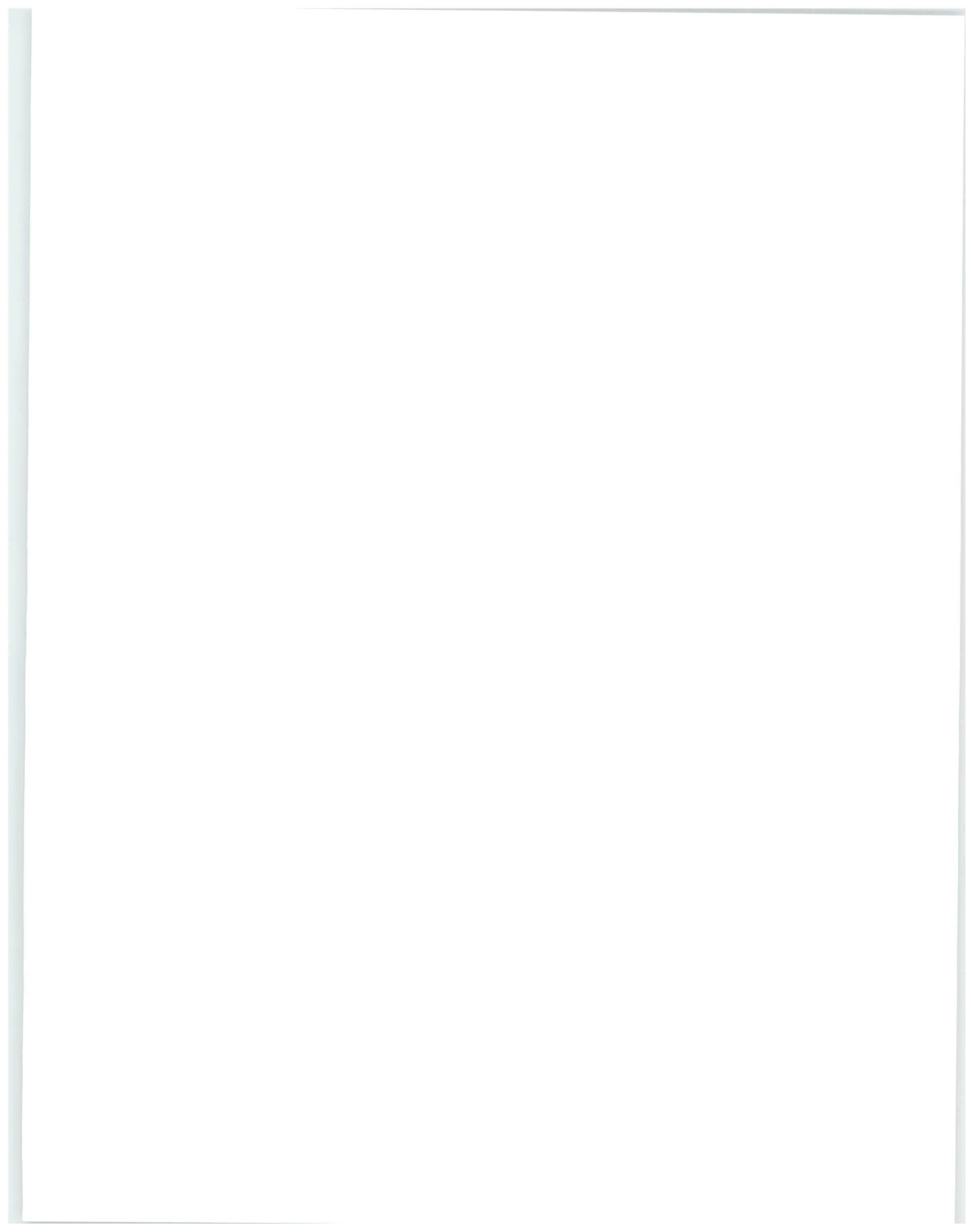




COMMISSION DE L'ÉDUCATION

RAPPORT SUR L'AUDITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION
DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE SURVEILLANCE

Mai 2006



INTRODUCTION

Le 24 mai 2006, la Commission de l'éducation a entendu les représentants de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dont sa présidente madame Nicole Lafleur, concernant les orientations de la Commission, ses activités et sa gestion. Ce mandat de surveillance a été exercé en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

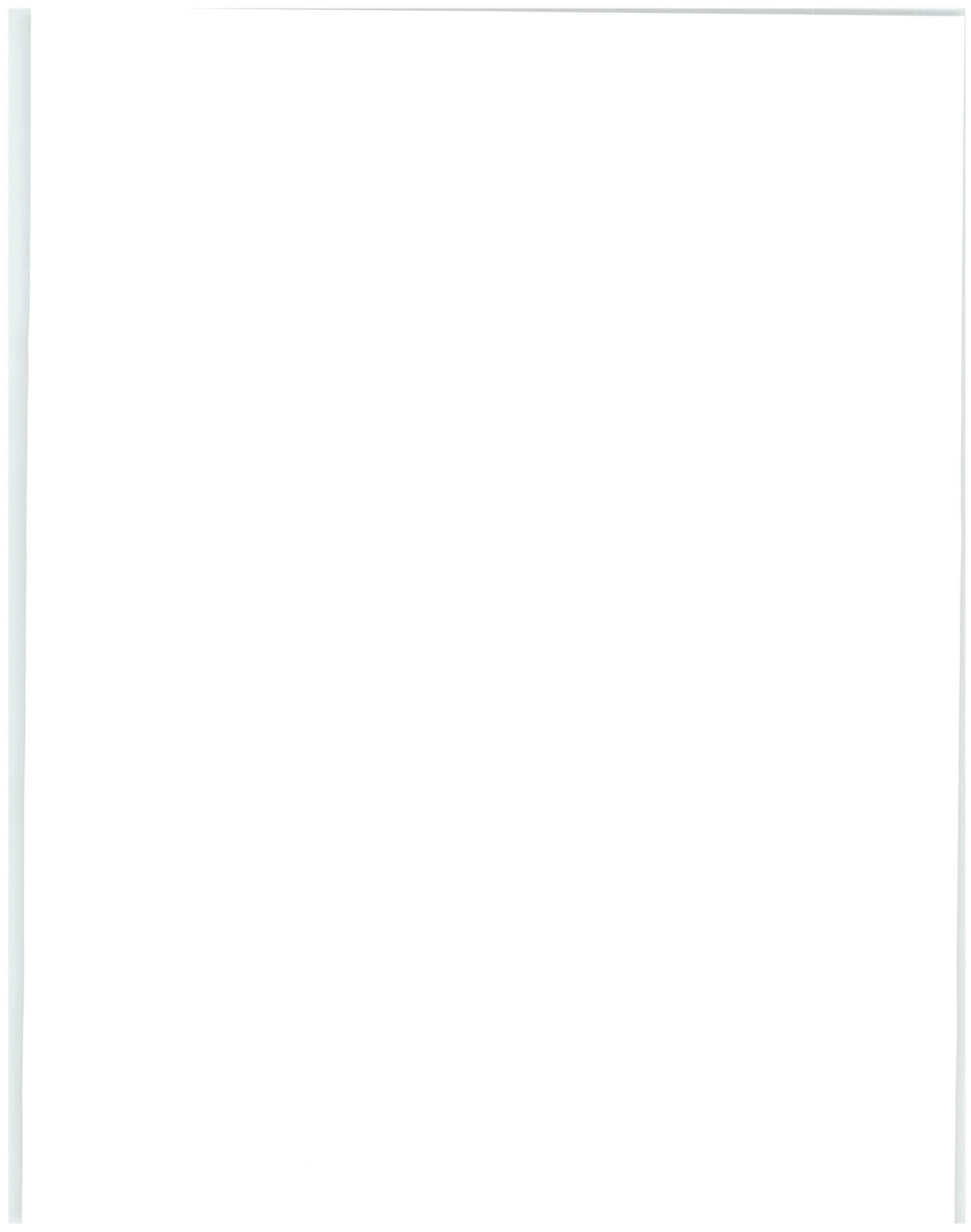
L'AUDITION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Après avoir rappelé le mandat de la CEEC, M^{me} Lafleur a présenté les principaux résultats des opérations d'évaluation menées par la Commission depuis 2001.

En ce qui concerne les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, la CEEC a estimé qu'elles permettaient aux collèges de réaliser des évaluations efficaces et ainsi de garantir la qualité des programmes. Toutefois, elle leur recommandait, entre autres, de faire une analyse plus approfondie des données.

Quant à l'évaluation des programmes dispensés par les établissements privés non subventionnés, la CEEC a conclu à la qualité des programmes évalués. Ayant observé des faiblesses, entre autres, dans la gestion pédagogique des stages, elle leur a recommandé de systématiser leurs liens avec les entreprises. De plus, elle a réitéré une recommandation au ministre de l'Éducation à l'effet d'instaurer un système d'agrément, basé sur une évaluation institutionnelle périodique des établissements.

Pour ce qui est de l'évaluation des plans d'aide à la réussite, la CEEC a confirmé que leur mise en place s'était accompagnée d'une hausse de la réussite des cours à la première session et d'un accroissement de la réinscription des élèves au troisième trimestre. Elle a noté que les progrès observés se poursuivent; les taux de réinscription et de diplomation augmentent.



Au chapitre de l'évaluation institutionnelle, la CEEC a constaté que les collèges ont fait la preuve qu'ils étaient en mesure d'assumer leur responsabilité d'offrir un enseignement de haut niveau, d'en assurer la qualité et d'en rendre compte de façon crédible. Pour elle, le moment est venu de leur donner plus de marge de manœuvre.

Pour ce qui est de l'évaluation des plans stratégiques, la CEEC a constaté que les collèges se sont bien acquittés de leurs tâches, mais qu'ils éprouvent de la difficulté quant à l'utilisation d'indicateurs pour préciser les objectifs à atteindre. Toutefois, elle estime que la qualité de ces plans s'accroîtra au cours des prochaines années.

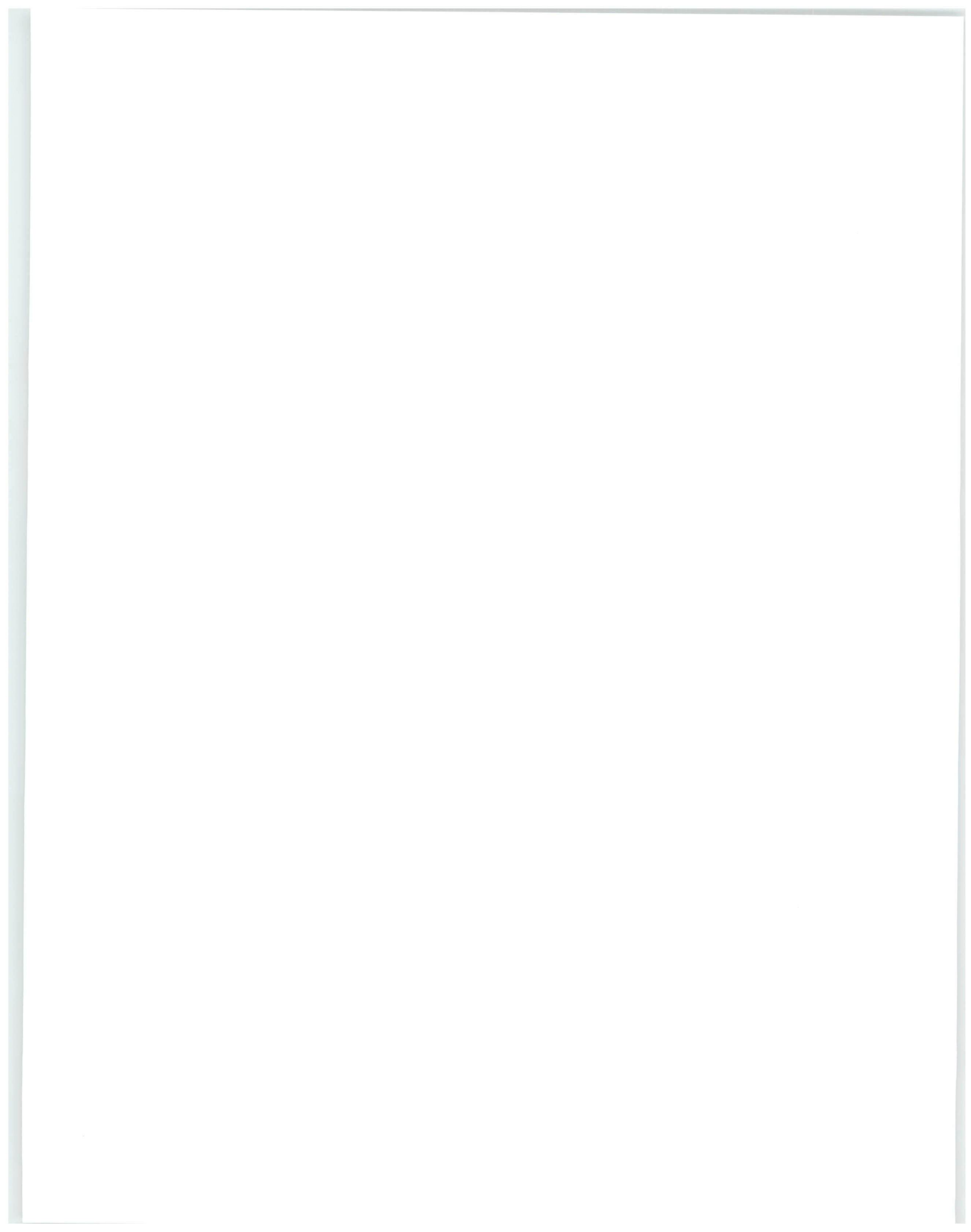
Les propos de M^{me} Lafleur ont ensuite porté sur les travaux en cours. La CEEC a entrepris de vérifier la mise en œuvre de l'approche par compétence. Elle a lancé aussi une opération d'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. La présidente a fait remarquer que la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires était l'une des cibles de cette opération.

Enfin, ayant considéré qu'après douze années d'existence, le moment était venu de faire un bilan de ses activités et de ses rapports avec les collèges, la CEEC vient de terminer une tournée des établissements et elle a lancé une consultation de ses partenaires.

En conclusion, la présidente a invité les députés à faire part de leurs préoccupations concernant l'enseignement collégial afin que la CEEC puisse en tenir compte dans son plan de travail.

COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission de l'éducation approuvent le fait que la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires soit un des éléments examinés



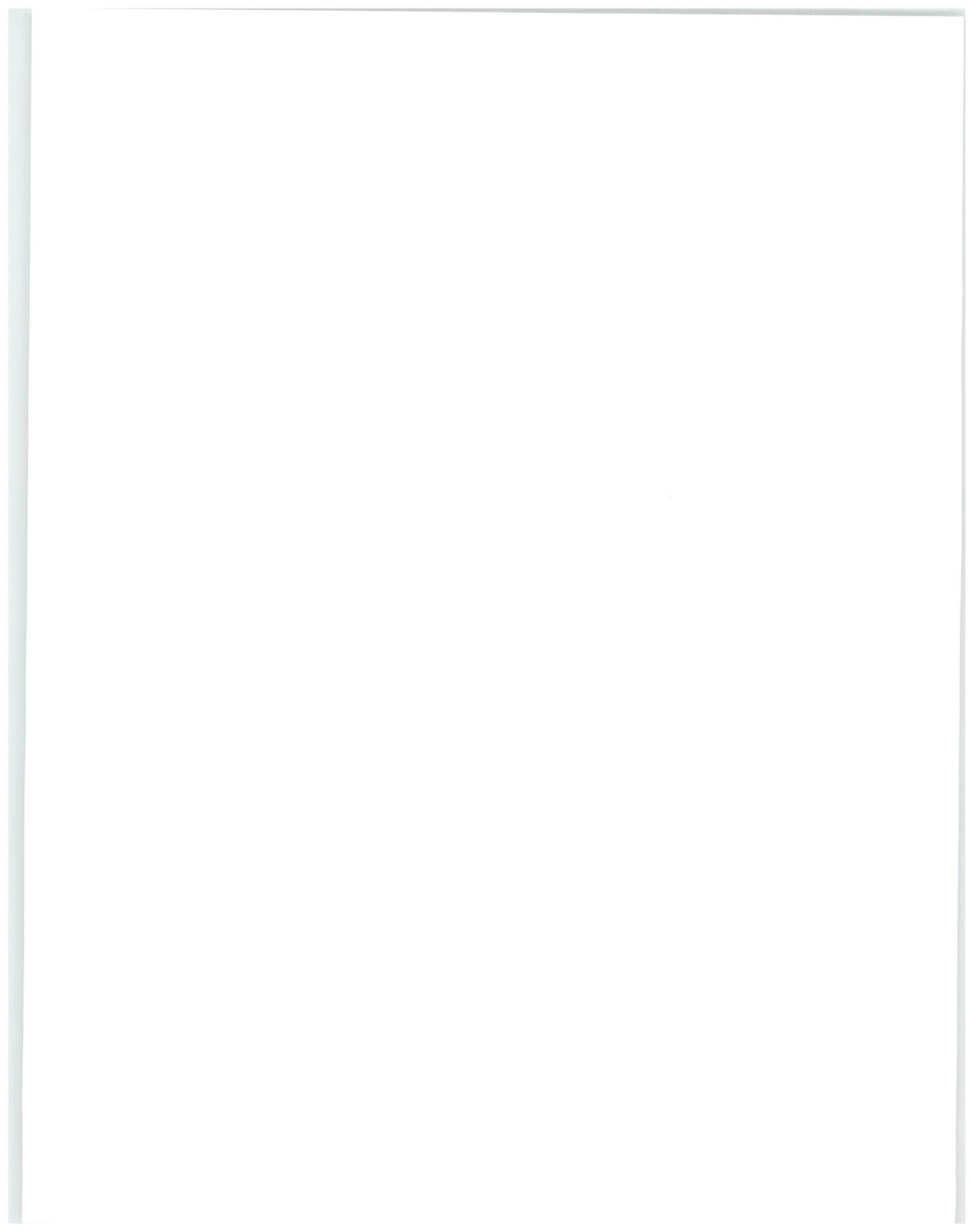
par la CEEC lors de sa prochaine évaluation de la mise en œuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Ils estiment que la reconnaissance des acquis revêt une importance considérable, particulièrement dans le contexte des besoins grandissants en matière de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité.

Les députés sont préoccupés par le phénomène de la baisse démographique qui touche plusieurs collèges et particulièrement ceux situés en région. L'offre de programmes de formation étant liée au recrutement d'une masse critique d'étudiants, la pérennité de certains programmes se voit alors compromise. De plus, cette situation risque de porter préjudice au développement des régions. Par ailleurs, les députés prennent note des initiatives prises par certains collèges pour relever ce défi posé par la baisse démographique.

Les parlementaires s'interrogent sur le fait que, en dépit notamment des campagnes de valorisation de la formation professionnelle et technique, ces types de formation attirent encore trop peu de jeunes. La fin du cours secondaire et l'arrivée au collégial sont des étapes importantes où les jeunes sont en pleine transformation et leur orientation pourrait représenter l'un des facteurs explicatifs. Pour cette raison, les membres de la Commission appuient la CEEC dans son idée d'examiner la façon dont les collèges assument leurs responsabilités à propos de l'orientation des étudiants.

Bien que les députés comprennent que les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages visent à ce que les établissements mesurent adéquatement l'atteinte des compétences déterminées par le Ministre et qu'ils ne mettent nullement en doute la qualité des évaluations de ces politiques réalisées par la CEEC, ils se demandent si le diplôme obtenu dans un établissement atteste réellement l'acquisition par l'étudiant d'un niveau de compétences équivalent à celui qui est acquis par un étudiant dans un autre établissement.

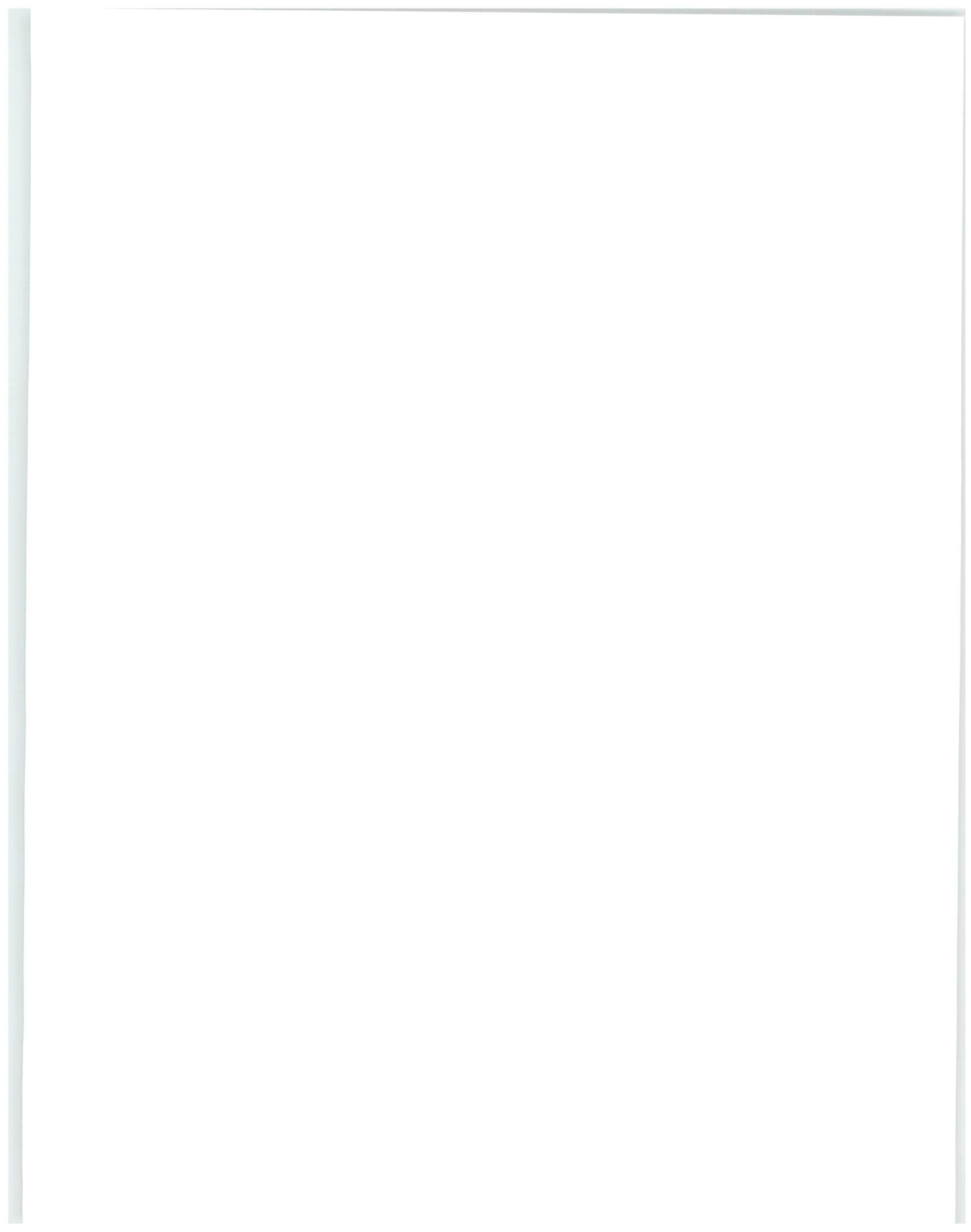
Même s'il existe plusieurs exemples de collaboration entre les cégeps, les parlementaires se demandent également s'il existe un réel réseau des cégeps ou si, au contraire, il ne s'agit pas de 48 établissements qui, à cause notamment du contexte actuel de la baisse démographique, sont en compétition. Cela pourrait entraîner l'aggravation des problèmes rencontrés par les établissements régionaux ou de petite taille et compromettre ainsi leur existence. C'est pourquoi, les membres de la



Commission de l'éducation trouvent important que cette question de la cohérence du réseau des cégeps fasse partie des préoccupations de la CEEC.

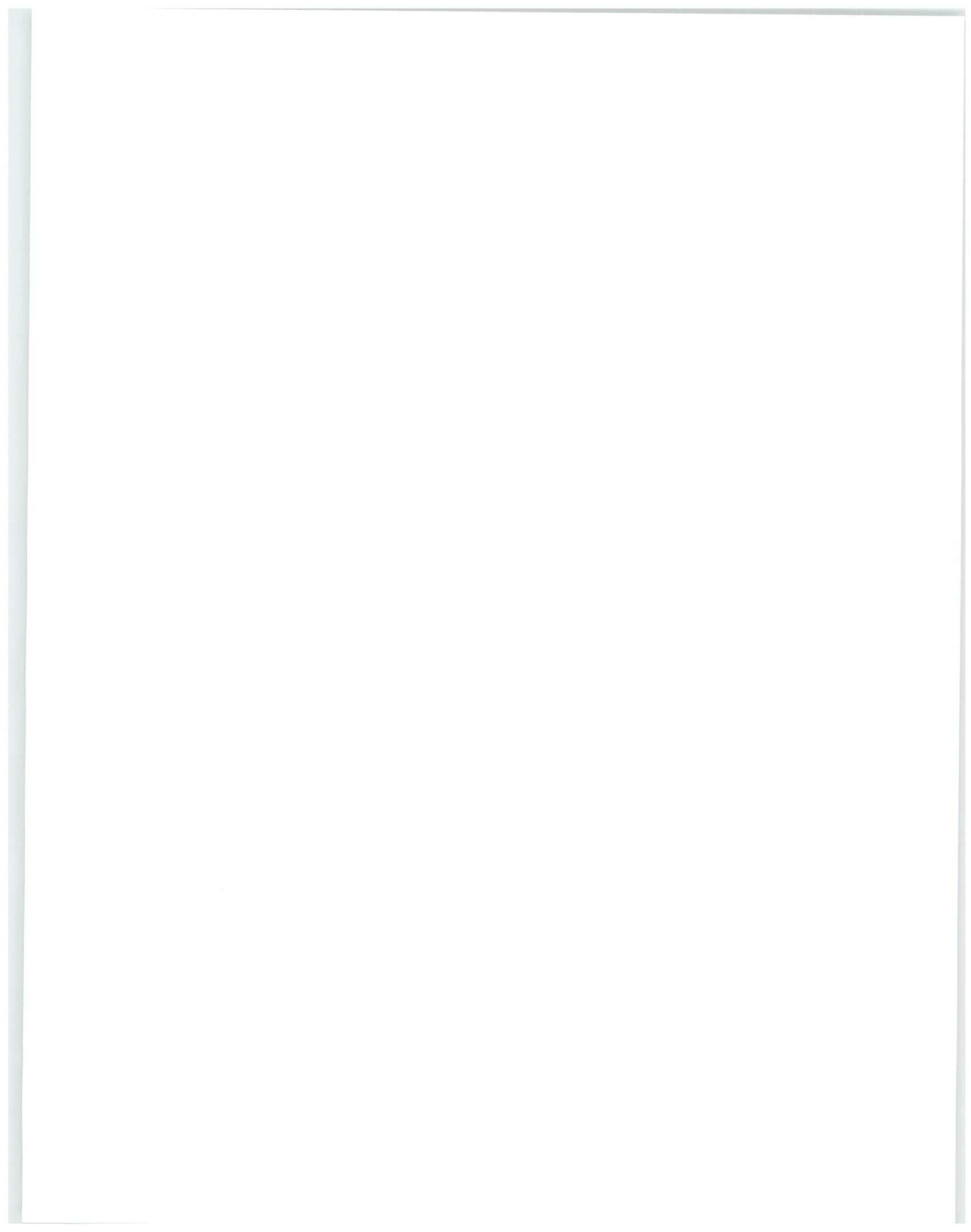
Les députés ont accordé une attention bien particulière au témoignage de la présidente de la CEEC selon lequel, depuis le renouveau de l'enseignement collégial, les collèges assument avec maturité leurs responsabilités et qu'ils sont soucieux de la qualité de leurs processus évaluatifs. Les parlementaires constatent ainsi que les opérations d'évaluation menées par la CEEC depuis douze ans ont porté des fruits. Ces derniers sont, sans conteste, liés aux valeurs qui l'ont guidée dans l'exercice de son mandat et à la qualité de sa démarche qu'elle a suivie pour réaliser sa mission.

Enfin, cette audition aura été l'occasion pour les députés de reconnaître une fois encore la grande contribution de la CEEC au développement de l'évaluation dans les établissements d'enseignement collégial.



ANNEXE 3

Compte rendu de la visite de l'Université du Québec





Commission de l'éducation

Compte rendu

Visite au siège social de l'Université du Québec (UQ)

Le mercredi 24 mai de 9 h 45 à 12 Heures

Membres présents : M. Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président
M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président
M. Camil Bouchard (Vachon)

Personnel de l'Université du Québec :

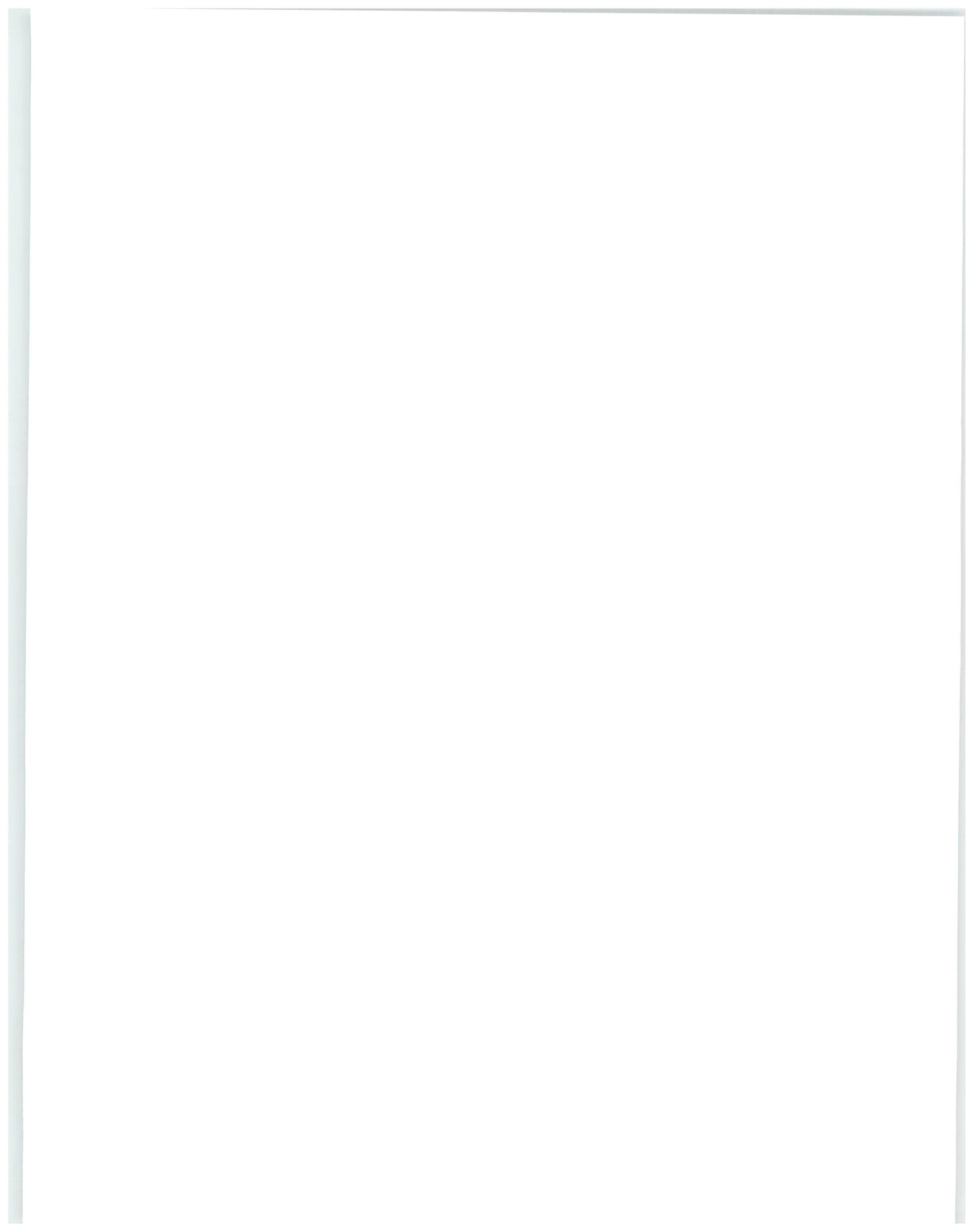
M. Pierre Moreau, président
M. Daniel Coderre, vice-président à l'enseignement et à la
recherche
Louis Gendreau, vice-président à l'administration
M. Daniel Guy, adjoint au président
M. Guy Massicotte, directeur du Bureau de la planification
M. Michel Quimper, secrétaire général

Autres participants : M^{me} Hélène Bergeron, chercheuse
M. Robert Jolicoeur, secrétaire

M. Moreau, président de l'Université du Québec, présente l'établissement.

LA MISSION DE L'UQ

L'UQ s'est vue confier sa mission par l'État québécois. En 1968, l'Assemblée nationale crée l'UQ et enchâsse sa mission dans une loi. Cette mission tient en trois points : l'accessibilité, le développement scientifique et le développement des régions.



1. L'accessibilité

L'UQ est, avec ses 86 000 étudiants, la plus grande université au Canada. Parmi ceux-ci, 70 % sont des étudiants de première génération, 45 % sont inscrits à temps partiel, 65 % travaillent et 40 % sont issus d'un milieu socio-économique faible.

2. Le développement scientifique du Québec

L'UQ se classe 10^e au Canada dans ses activités de recherche financée, ce qui représente 190 millions de dollars. Il est important de rappeler que l'UQ n'a pas de faculté de médecine. Elle se classe au 2^e rang au Canada pour la recherche liée aux sciences humaines et sociales et 10^e pour celle liée aux sciences naturelles et au génie.

3. Le développement des régions

L'UQ et ses neuf établissements sont présents dans 54 villes et municipalités du Québec grâce aux multiples centres hors campus que ses établissements ont développés. L'UQ a contribué particulièrement à la formation des maîtres; sept enseignants sur dix ont été formés dans un des établissements du réseau.

Pour ce qui est de son impact dans la Capitale nationale, l'UQ engage plus de 800 personnes, ce qui représente une masse salariale de près de 55 millions de dollars.

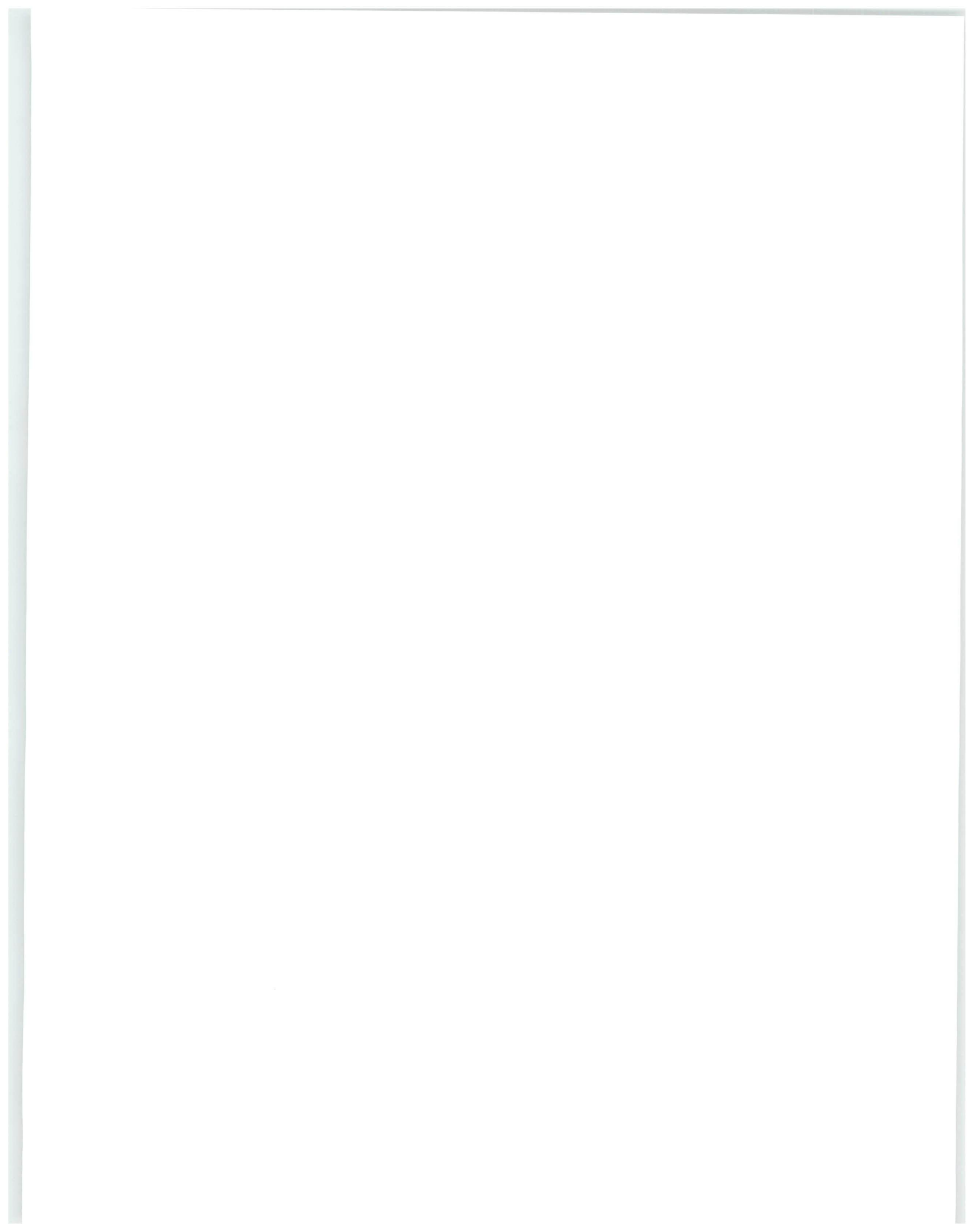
LA STRUCTURE LÉGALE DE L'UQ

Il y a quatre organismes statutaires : l'Assemblée des gouverneurs qui est responsable des budgets de l'ensemble des établissements; le Comité exécutif; le Conseil des études qui veille à l'harmonisation des programmes et la Commission de planification.

UN DÉFI À RELEVER

Un défi qui se pose est celui de passer d'un réseau administratif à un réseau académique; tous les efforts doivent être consentis en ce sens.

Les contrats de performance ont causé des changements profonds. Avant ces contrats, le siège social recevait l'argent du Ministère et le distribuait ensuite selon sa formule de péréquation. Avec les contrats de performance, chaque établissement s'est donné des objectifs propres. L'argent est toujours versé au siège social, mais il n'est plus distribué selon cette formule.



UN RÉSEAU ACADÉMIQUE

Les neuf chefs d'établissement ont convenu de travailler sur six grands chantiers : la forêt, l'eau, le développement du territoire, l'enseignement à distance, la mobilité étudiante et les Autochtones. Le prochain chantier sera celui de la biologie-santé.

Concernant la mobilité étudiante, le réseau fait l'envie de certains pays d'Europe dont la France. L'UQ a une stratégie de déploiement à l'international; elle vise le Canada, les États-Unis et le Mexique.

En janvier dernier, l'UQ a lancé le programme MobilUQ (programme de mobilité académique du réseau de l'Université du Québec). Ce programme a été rendu possible grâce à un partenariat entre l'UQ, le Mouvement Desjardins et la Fondation de l'UQ.

MobilUQ permet à des étudiants, inscrits dans un établissement du réseau, de compléter une session d'études ou un stage dans un autre établissement membre du réseau. Ce programme a pour objectif de former des « étudiants mains pleines ». Il vise non seulement à donner aux étudiants une valeur ajoutée à leur formation mais il vise aussi à offrir une piste de solution à une problématique d'accès aux études et de développement des régions en proposant aux étudiants une migration plutôt qu'un exode pour obtenir une formation universitaire.

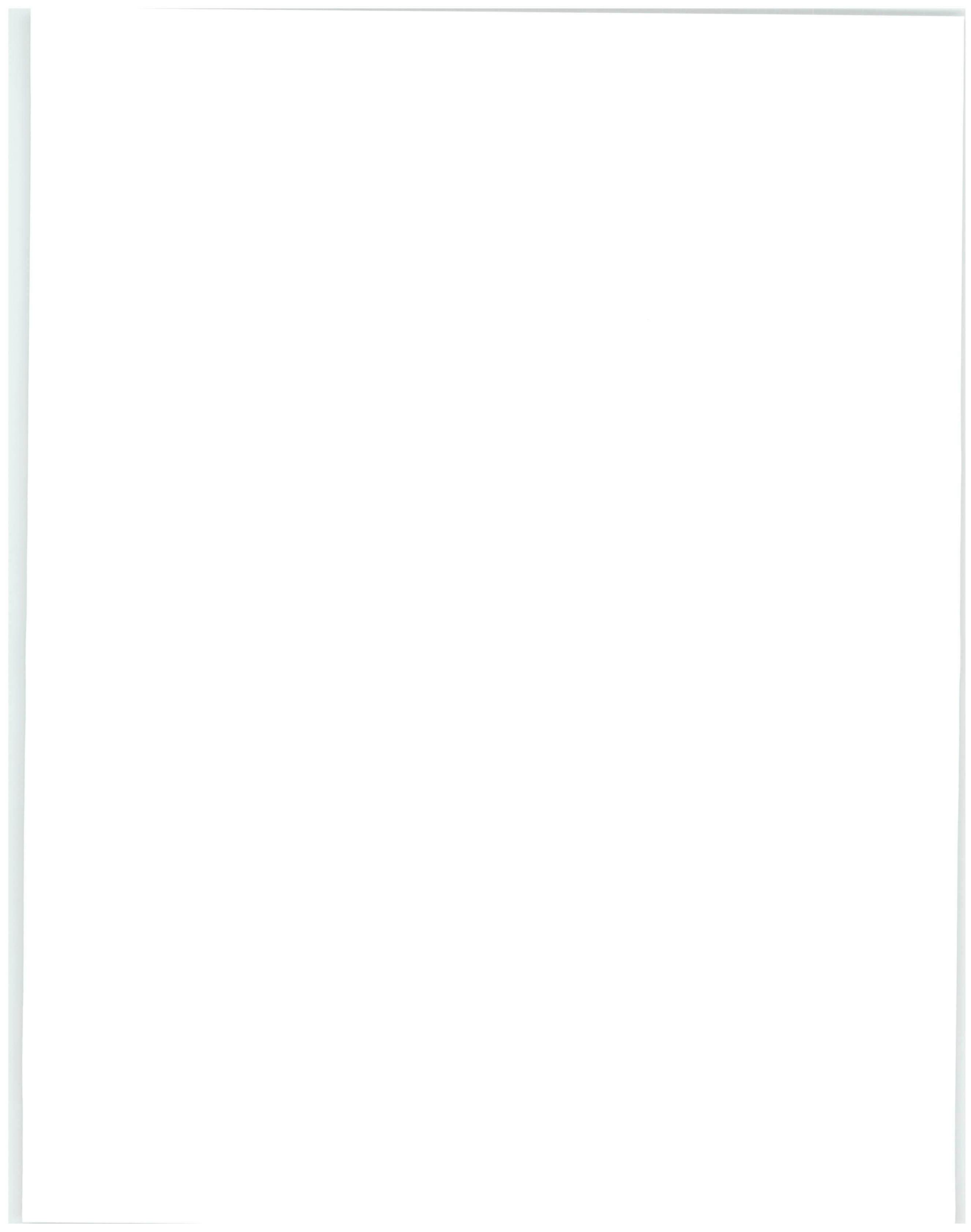
En ce qui concerne les programmes de formation offerts aux Autochtones, l'UQ s'est établi à Val-d'Or. Le gouvernement du Québec vient de lui verser 3,8 millions de dollars pour la construction de résidences. Quant au gouvernement fédéral, il n'a pas accordé d'argent puisqu'il ne s'agit pas ici de réserve.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

PROSPERE

L'UQ investit depuis plusieurs années pour mieux comprendre les phénomènes de persévérance et de réussite des études. À cet effet, elle a mis sur pied l'enquête récurrente ICOPE (Indicateurs de CONditions de Poursuite des Études) au début des années 1990. La première phase du projet a permis de mieux connaître les déterminants de la réussite telles la situation financière et l'origine socio-économique.

La deuxième phase, intitulé projet PROSPERE (PROfil de succès PERSONnel des Études) qui a été amorcé au printemps 2003, s'inscrit dans la suite logique de l'enquête ICOPE. Ce projet vise, entre autres, à caractériser rapidement le profil personnel de



l'étudiant à l'entrée pour ensuite mieux l'accompagner. Un profil de cohorte est remis aux directeurs de programme et aux professeurs.

CAPRES

Le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) a été créé par l'Université du Québec grâce à l'appui financier du ministère du MELS. Composé de huit universités et de six cégeps, il a notamment comme mission le développement de la recherche en ce qui a trait à l'accès aux études, la persévérance, la diplomation et l'insertion professionnelle.

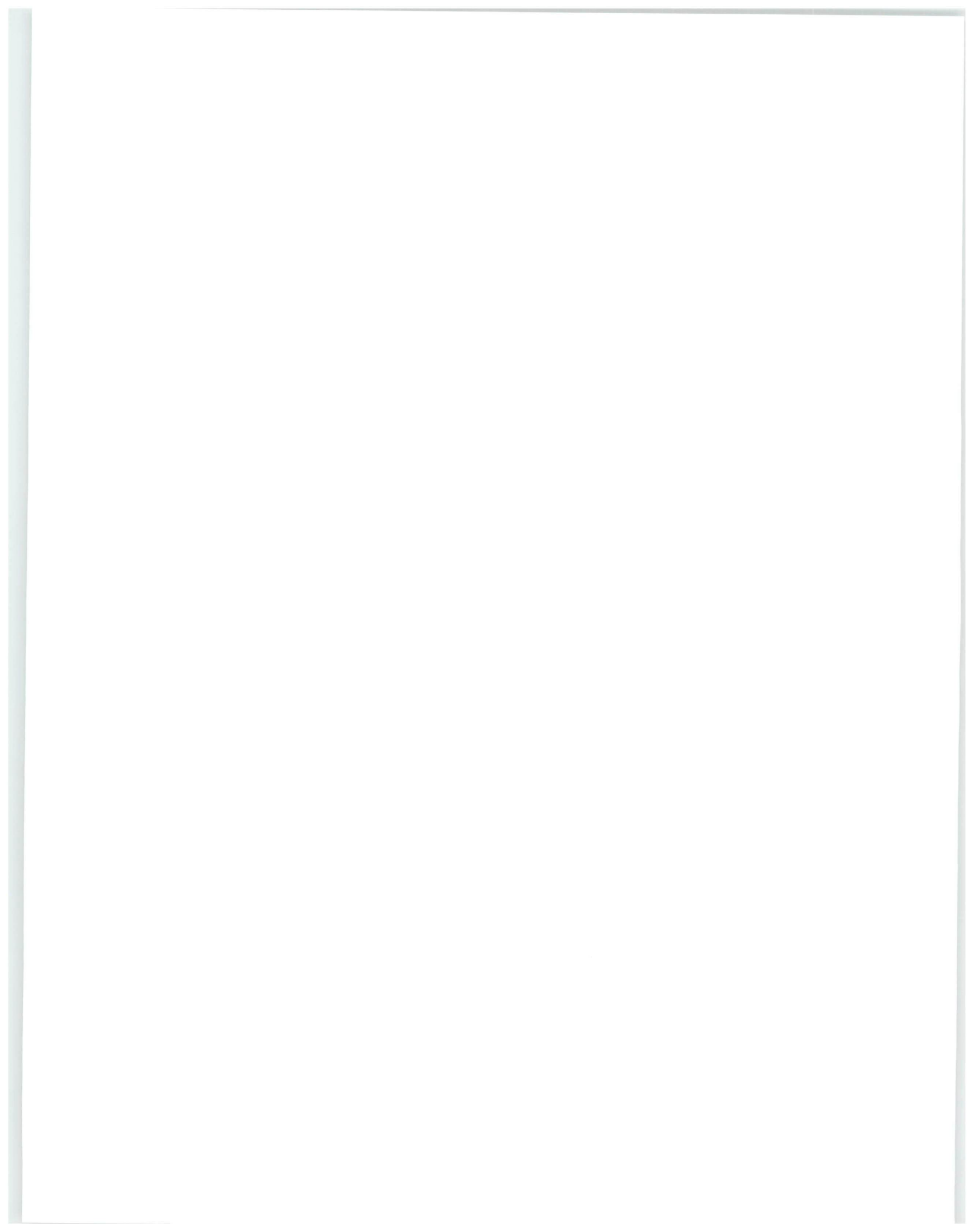
ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les échanges portent sur les enjeux concernant le renforcement du réseau et particulièrement sur l'aspect budgétaire.

Tous les établissements, à l'exception de l'INRS, présentent un budget déficitaire. La situation est particulièrement difficile pour l'UQAT, l'UQO et l'UQAM et cela pour des raisons différentes. Cette tension budgétaire met beaucoup de statique entre les établissements.

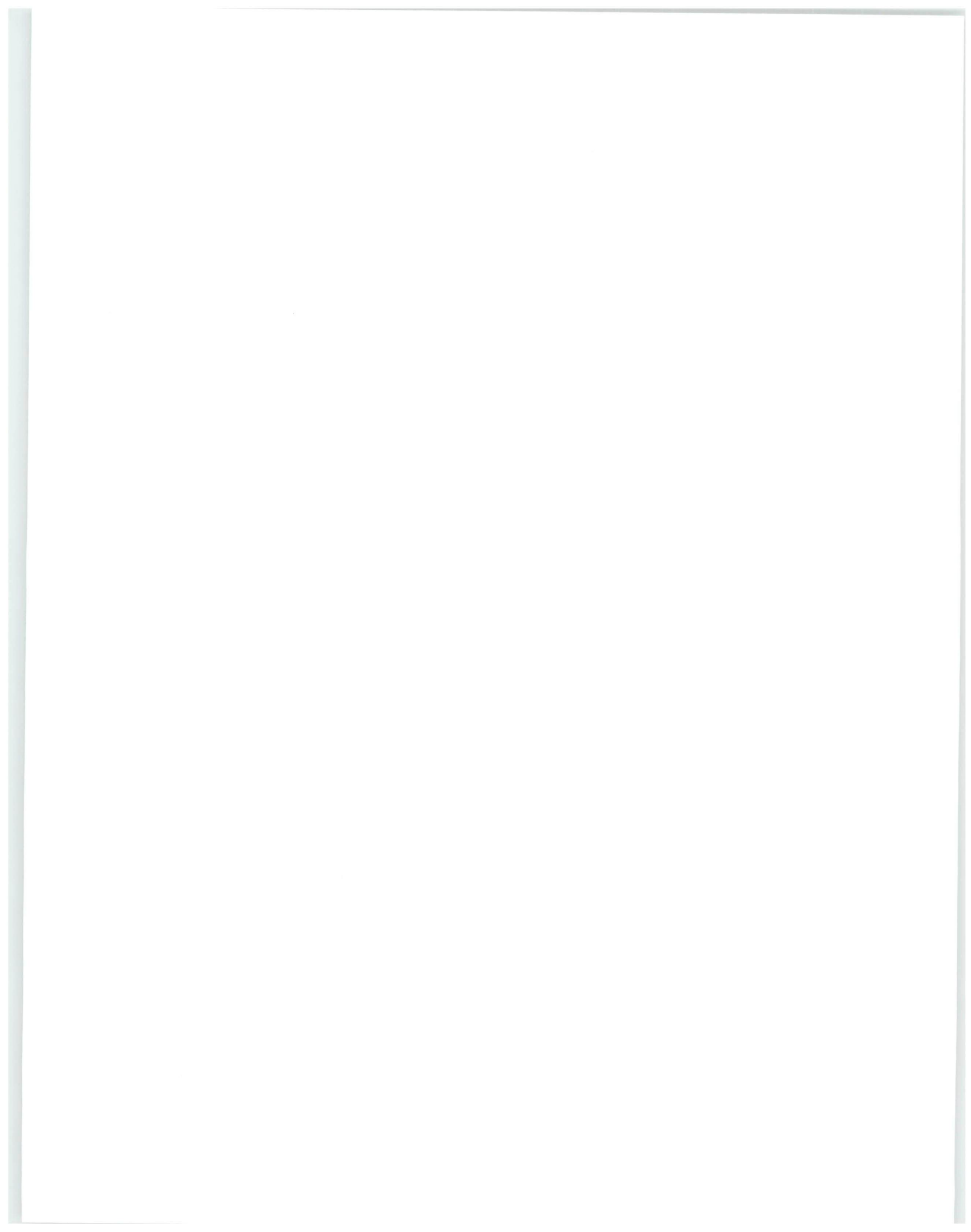
Le président mentionne que la question de l'augmentation des droits de scolarité est importante et il souhaite que celle-ci soit examinée de façon objective. De plus, il mentionne que l'UQ entrevoit sérieusement la possibilité d'augmenter les frais afférents pour les services aux étudiants en janvier 2007.

En conclusion, le président rappelle que l'UQ, en tant que réseau, constitue un atout indéniable pour la société québécoise et il souhaite que tous les parlementaires en soient convaincus. Il ajoute que chacun des neuf établissements est nécessaire au bon fonctionnement du réseau et il affirme que tous comptent travailler ensemble pour faire face aux défis de l'avenir.



ANNEXE 4

Proposition de mandat d'initiative sur l'enseignement
de l'histoire dans nos écoles (lettres de M. Bouchard)





2006 MAI 25

Camil Bouchard
Député de Vachon

Québec, le 25 mai 2006

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Commission de l'éducation
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau RC.93
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous demander de réunir les membres de la Commission de l'éducation dans le but d'étudier plus en profondeur la question de l'enseignement de l'histoire dans nos écoles.

Au cours des dernières semaines, à la suite des révélations du journal *Le Devoir*, bon nombre d'historiens, d'enseignants, d'observateurs et de citoyens se sont interrogés publiquement à propos des orientations et du contenu du futur programme «Histoire et éducation à la citoyenneté». Celui-ci est en voie d'élaboration au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et sera intégré dans le curriculum des élèves de 3^e et de 4^e secondaire à compter de l'automne 2007.

Lorsque je l'ai questionné à ce sujet à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation a affirmé ne pas avoir l'intention d'occulter certains conflits historiques par souci de révisionnisme politique. Sans mettre en cause la bonne foi du ministre, nous devons nous rendre à l'évidence que si un journaliste n'avait pas mis au jour la situation, le nouveau programme serait peut-être en voie d'impression malgré de très importantes dérives gommant des pans entiers de notre histoire nationale. D'autres critiques sont venues depuis interroger le sort que l'on fait au siècle des Lumières ou à l'histoire économique du Québec. Enfin, le ministre ne nous a pas complètement rassuré quant à la démarche de correction de ce manuscrit.

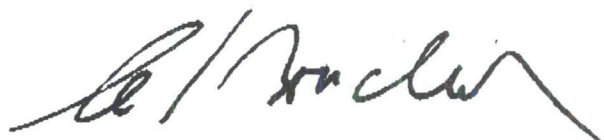
Outre ces considérations, cet épisode a mis en lumière l'intérêt que porte la population à l'enseignement de l'histoire, fondement de nos identités culturelles et politiques. Considérant l'importance que revêt désormais cette question, nous souhaitons que les parlementaires et la

...2

-2-

population québécoise puissent profiter d'un débat ouvert, pédagogique et démocratique sur la manière d'enseigner l'histoire à nos jeunes. Ce débat pourrait se tenir dans le cadre d'un mandat d'initiative de la Commission de l'éducation, tel que le prévoit l'article 120 alinéa 3 du règlement de l'Assemblée nationale. Je vous demande donc de considérer la présente demande à l'effet que la Commission soit saisie des travaux en cours dans la refonte du programme d'histoire, qu'elle puisse entendre les experts dans le domaine en ce qui a trait aux finalités du programme, à l'approche pédagogique adoptée et aux contenus proposés.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

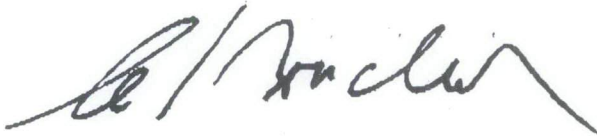


CAMIL BOUCHARD

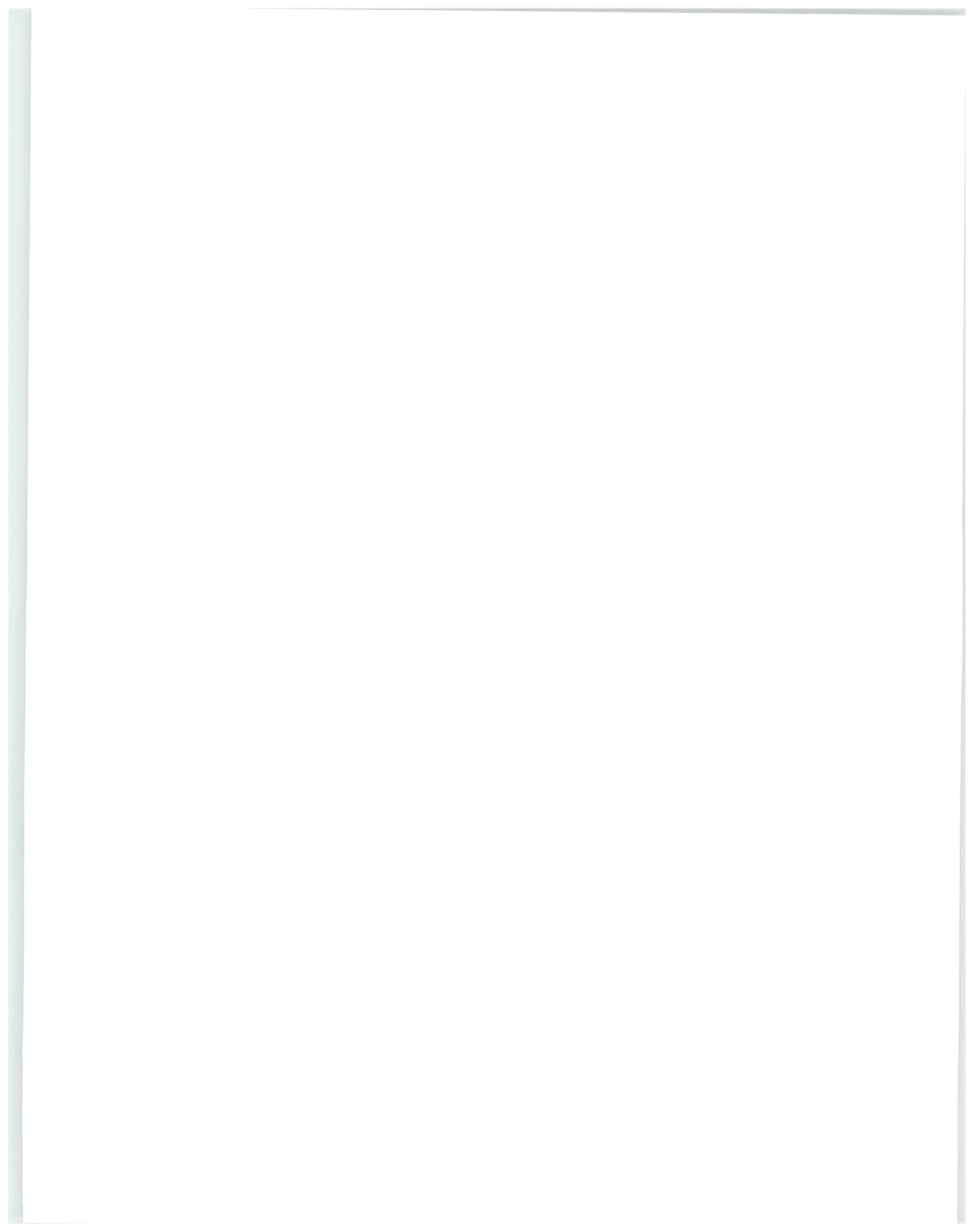
-2-

population québécoise puissent profiter d'un débat ouvert, pédagogique et démocratique sur la manière d'enseigner l'histoire à nos jeunes. Ce débat pourrait se tenir dans le cadre d'un mandat d'initiative de la Commission de l'éducation, tel que le prévoit l'article 120 alinéa 3 du règlement de l'Assemblée nationale. Je vous demande donc de considérer la présente demande à l'effet que la Commission soit saisie des travaux en cours dans la refonte du programme d'histoire, qu'elle puisse entendre les experts dans le domaine en ce qui a trait aux finalités du programme, à l'approche pédagogique adoptée et aux contenus proposés.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



CAMIL BOUCHARD





SEC. CON. 30MAY'06 16:36

Camil Bouchard
Député de Vachon

Québec, le 30 mai 2006

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Commission de l'éducation
Hôtel du Parlement
Bureau RC.93
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le président,

Quelle ne fut pas ma surprise que de prendre connaissance d'une lettre, publiée dans *Le Devoir* du 30 mai, qui vous fut adressée par le Ministre de l'éducation. Dans cette lettre, le ministre fait référence à la mienne vous demandant que la Commission se donne un mandat d'initiative concernant le nouveau programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté du 2^e cycle du secondaire.

Son argumentaire est à l'effet que les faits allégués par le journaliste de ce même journal reposaient sur des propos qui auraient été mal rapportés. Par ailleurs, le ministre ajoute qu'il a demandé que le programme soit révisé et il affirme que cette «opération de précision du projet de programme permettra de répondre aux attentes légitimes de la population à l'égard de ce projet de programme à la suite de ce qui a été rapporté sur le sujet» (p.2).

Il m'apparaît que le ministre fait un usage abusif de son pouvoir exécutif lorsqu'il intervient de la sorte, et publiquement par surcroît, pour infléchir une décision des membres de la Commission. J'ai crainte que devant des pressions semblables, les membres gouvernementaux de la Commission ne soient placés dans une position qui ne leur permet pas toute la latitude que leur rôle de législateurs exige et que le processus de délibération et de décision de la commission n'en soit affecté négativement.

...2

Je vous demande donc de chercher avis concernant la matière que je porte à votre attention et de prendre, le cas échéant, toutes les dispositions requises pour que la commission puisse exercer son rôle selon les règles de bonne gestion législative et en toute indépendance d'esprit.



CAMIL BOUCHARD

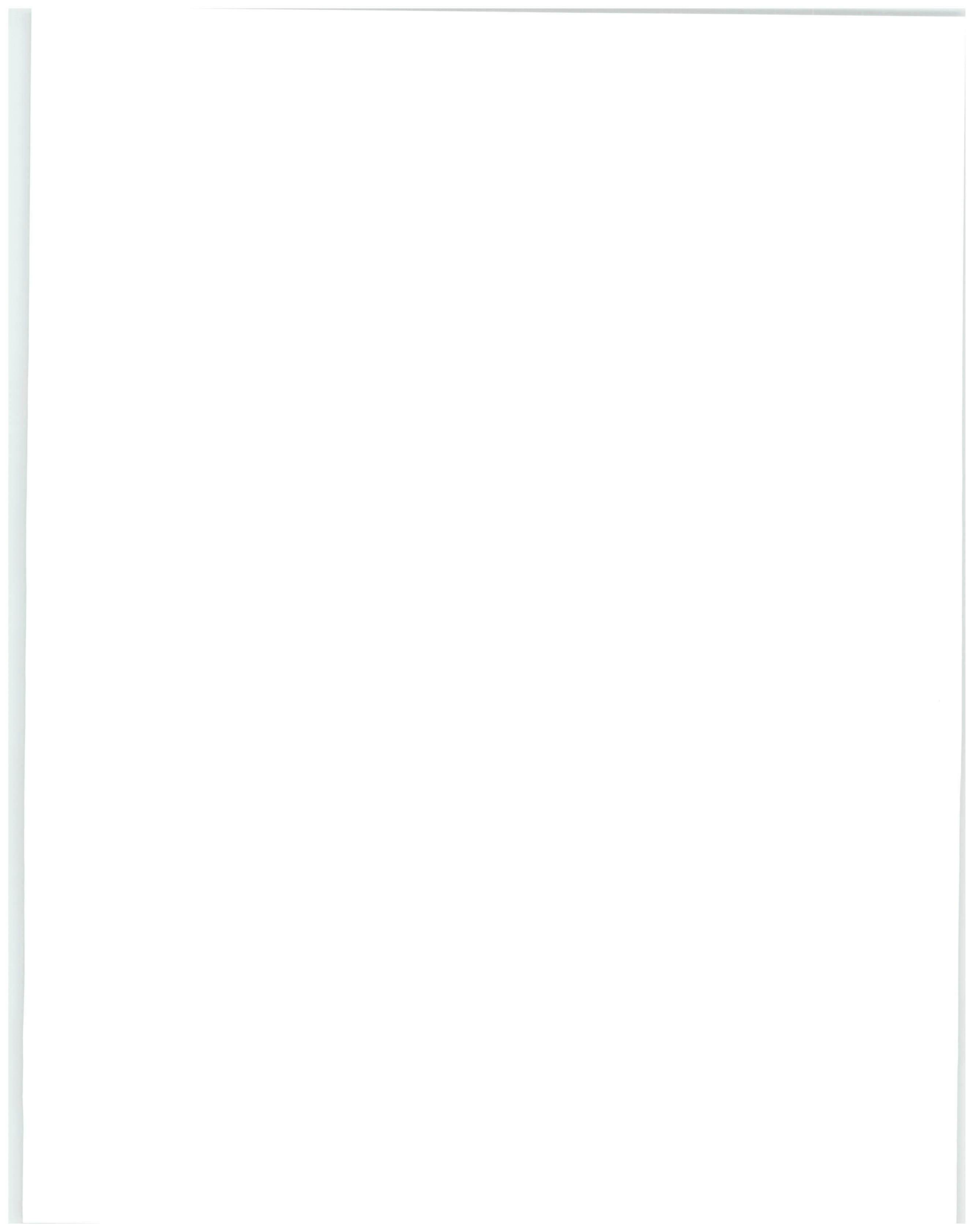
c.c. Jean-Marc Fournier
Secrétariat des commissions

Je vous demande donc de chercher avis concernant la matière que je porte à votre attention et de prendre, le cas échéant, toutes les dispositions requises pour que la commission puisse exercer son rôle selon les règles de bonne gestion législative et en toute indépendance d'esprit.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Camil Bouchard', written in a cursive style.

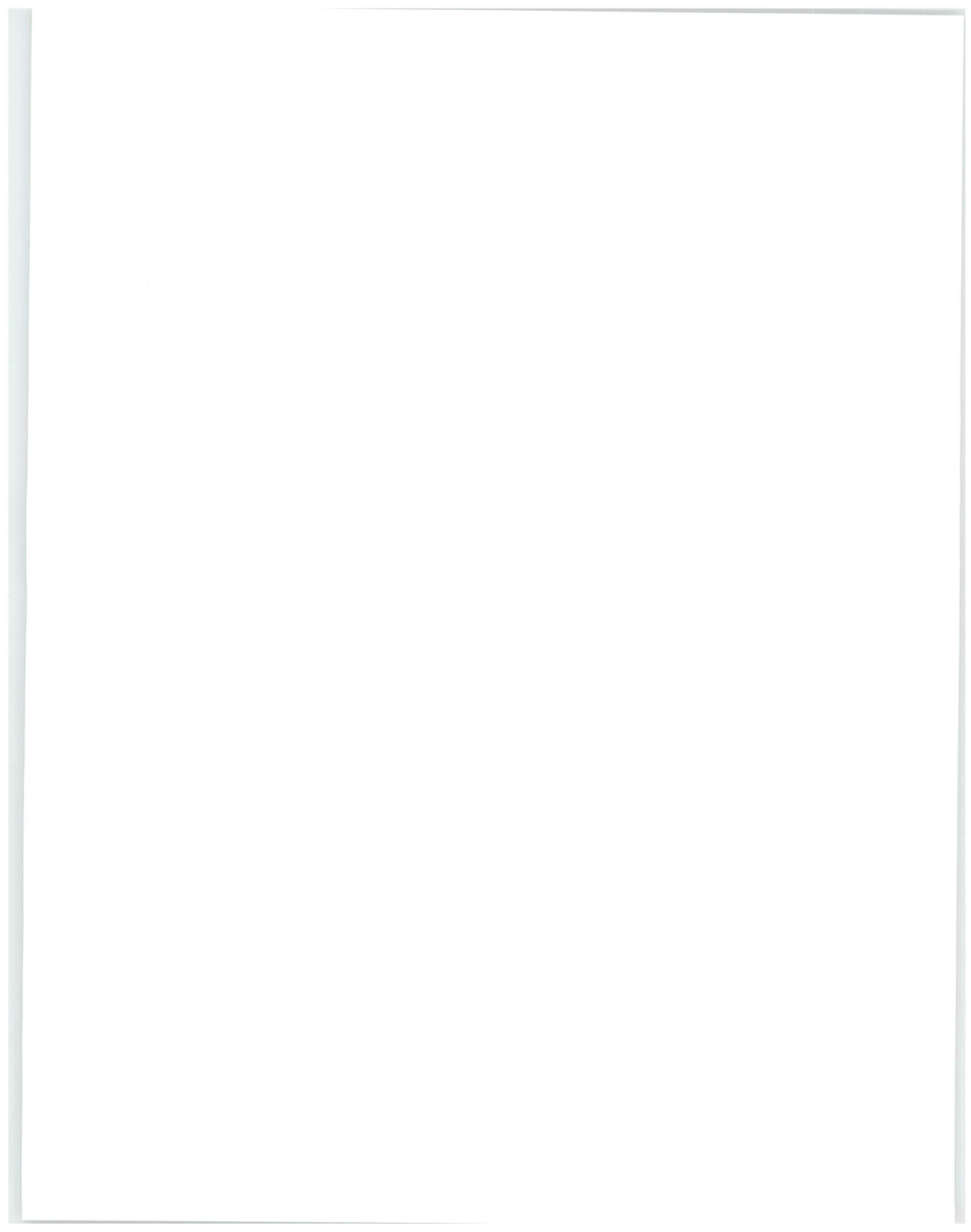
CAMIL BOUCHARD

c.c. Jean-Marc Fournier
Secrétariat des commissions



ANNEXE 4

Rapport sur l'audition de la Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial
dans le cadre d'un mandat de surveillance

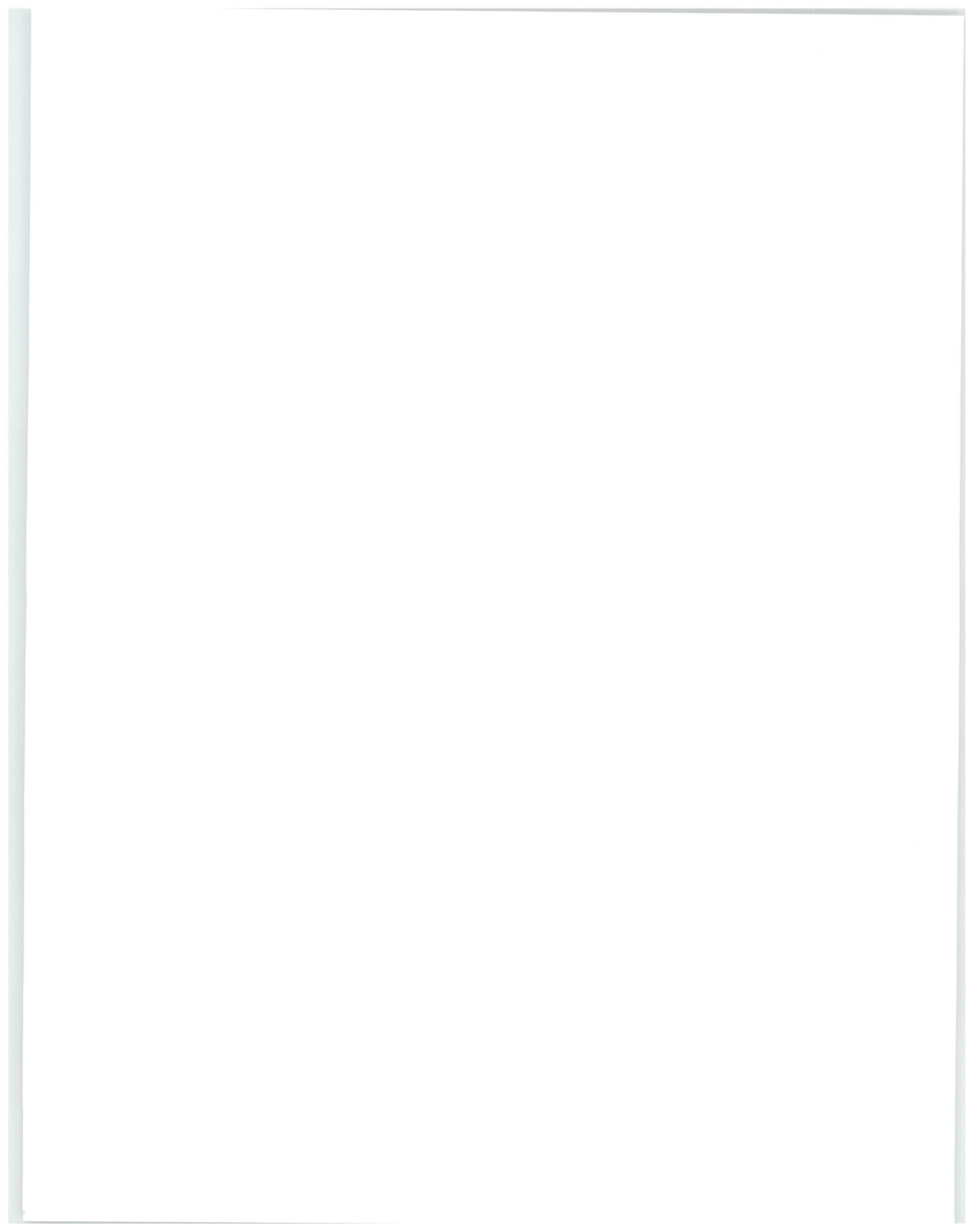




COMMISSION DE L'ÉDUCATION

RAPPORT SUR L'AUDITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION
DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE SURVEILLANCE

Mai 2006



LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE PRÉSIDENT

M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)

LE VICE-PRÉSIDENT

M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

LES MEMBRES

M. Vincent Auclair (Vimont)

M. Yvan Bordeleau (Acadie)

M. Camille Bouchard (Vachon)

M. Claude Cousineau (Bertrand)

M^{me} Francine Gaudet (Maskinongé)

Mme Elsie Lefebvre (Laurier-Dorion)

M. Éric R. Mercier (Charlesbourg)

M^{me} Sarah Perreault (Chauveau)

Secrétaire de la Commission

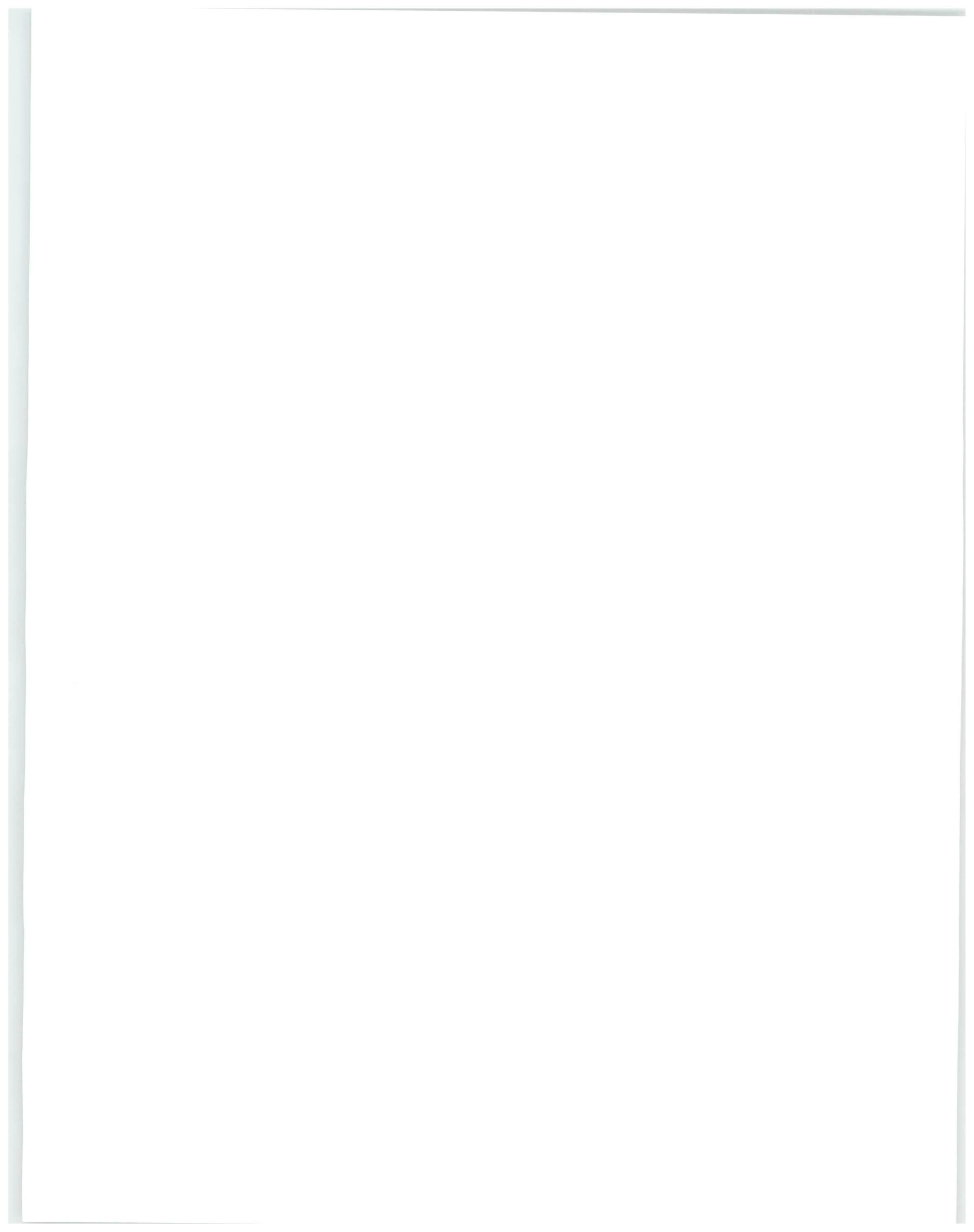
M. Robert Jolicoeur

Recherche et rédaction

M^{me} Hélène Bergeron

Agente de secrétariat

M^{me} Diane Fleury



INTRODUCTION

Le 24 mai 2006, la Commission de l'éducation a entendu les représentants de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dont sa présidente madame Nicole Lafleur, concernant les orientations de la Commission, ses activités et sa gestion. Ce mandat de surveillance a été exercé en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

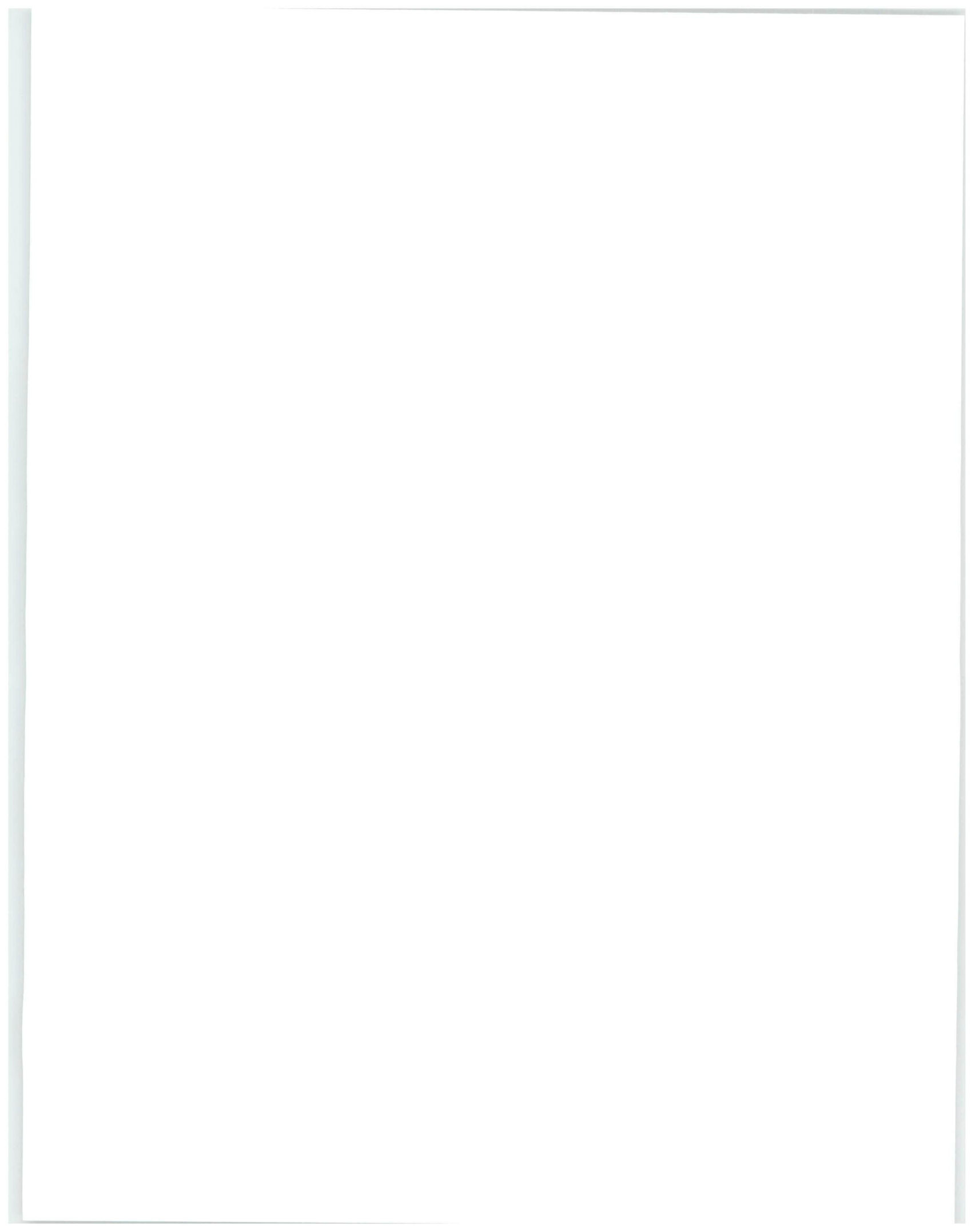
L'AUDITION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Après avoir rappelé le mandat de la CEEC, M^{me} Lafleur a présenté les principaux résultats des opérations d'évaluation menées par la Commission depuis 2001.

En ce qui concerne les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, la CEEC a estimé qu'elles permettaient aux collèges de réaliser des évaluations efficaces et ainsi de garantir la qualité des programmes. Toutefois, elle leur recommandait, entre autres, de faire une analyse plus approfondie des données.

Quant à l'évaluation des programmes dispensés par les établissements privés non subventionnés, la CEEC a conclu à la qualité des programmes évalués. Ayant observé des faiblesses, entre autres, dans la gestion pédagogique des stages, elle leur a recommandé de systématiser leurs liens avec les entreprises. De plus, elle a réitéré une recommandation au ministre de l'Éducation à l'effet d'instaurer un système d'agrément, basé sur une évaluation institutionnelle périodique des établissements.

Pour ce qui est de l'évaluation des plans d'aide à la réussite, la CEEC a confirmé que leur mise en place s'était accompagnée d'une hausse de la réussite des cours à la première session et d'un accroissement de la réinscription des élèves au troisième



trimestre. Elle a noté que les progrès observés se poursuivent; les taux de réinscription et de diplomation augmentent.

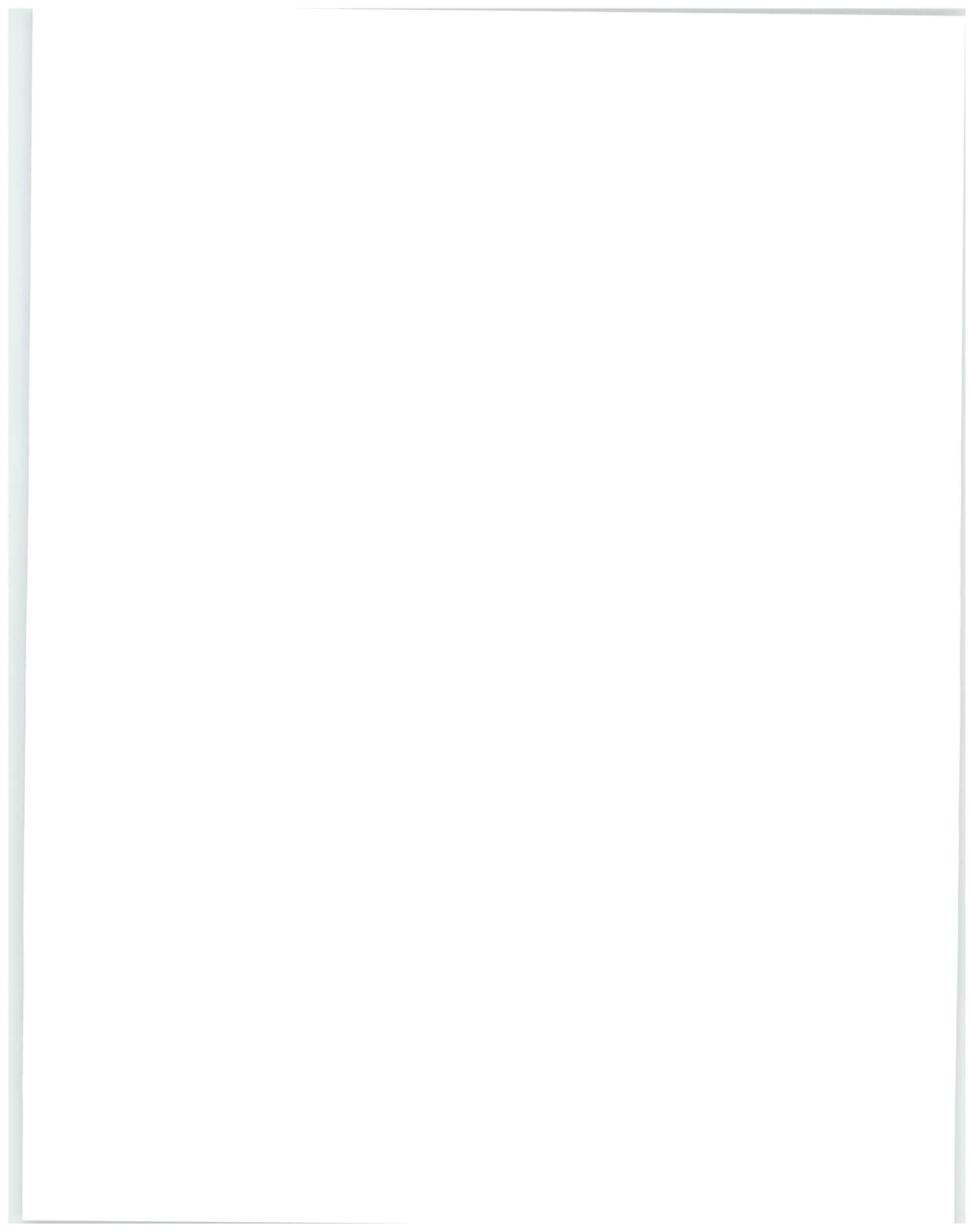
Au chapitre de l'évaluation institutionnelle, la CEEC a constaté que les collèges ont fait la preuve qu'ils étaient en mesure d'assumer leur responsabilité d'offrir un enseignement de haut niveau, d'en assurer la qualité et d'en rendre compte de façon crédible. Pour elle, le moment est venu de leur donner plus de marge de manœuvre.

Pour ce qui est de l'évaluation des plans stratégiques, la CEEC a constaté que les collèges se sont bien acquittés de leurs tâches, mais qu'ils éprouvent de la difficulté quant à l'utilisation d'indicateurs pour préciser les objectifs à atteindre. Toutefois, elle estime que la qualité de ces plans s'accroîtra au cours des prochaines années.

Les propos de M^{me} Lafleur ont ensuite porté sur les travaux en cours. La CEEC a entrepris de vérifier la mise en œuvre de l'approche par compétence. Elle a lancé aussi une opération d'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. La présidente a fait remarquer que la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires était l'une des cibles de cette opération.

Enfin, ayant considéré qu'après douze années d'existence, le moment était venu de faire un bilan de ses activités et de ses rapports avec les collèges, la CEEC vient de terminer une tournée des établissements et elle a lancé une consultation de ses partenaires.

En conclusion, la présidente a invité les députés à faire part de leurs préoccupations concernant l'enseignement collégial afin que la CEEC puisse en tenir compte dans son plan de travail.



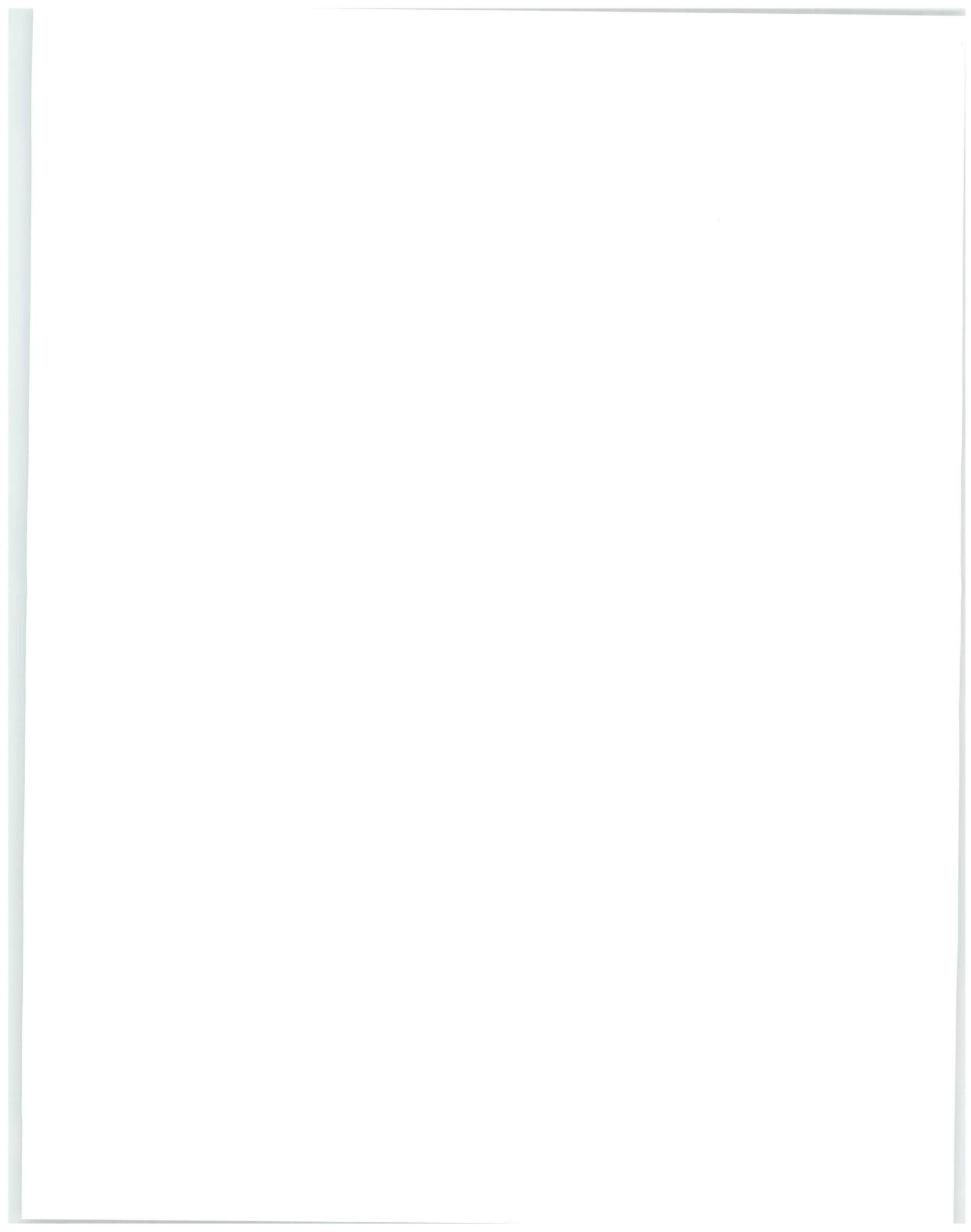
COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission de l'éducation approuvent le fait que la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires soit un des éléments examinés par la CEEC lors de sa prochaine évaluation de la mise en œuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Ils estiment que la reconnaissance des acquis revêt une importance considérable, particulièrement dans le contexte des besoins grandissants en matière de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité.

Les députés sont préoccupés par le phénomène de la baisse démographique qui touche plusieurs collèges et particulièrement ceux situés en région. L'offre de programmes de formation étant liée au recrutement d'une masse critique d'étudiants, la pérennité de certains programmes se voit alors compromise. De plus, cette situation risque de porter préjudice au développement des régions. Par ailleurs, les députés prennent note des initiatives prises par certains collèges pour relever ce défi posé par la baisse démographique.

Les parlementaires s'interrogent sur le fait que, en dépit notamment des campagnes de valorisation de la formation professionnelle et technique, ces types de formation attirent encore trop peu de jeunes. La fin du cours secondaire et l'arrivée au collégial sont des étapes importantes où les jeunes sont en pleine transformation et leur orientation pourrait représenter l'un des facteurs explicatifs. Pour cette raison, les membres de la Commission appuient la CEEC dans son idée d'examiner la façon dont les collèges assument leurs responsabilités à propos de l'orientation des étudiants.

Bien que les députés comprennent que les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages visent à ce que les établissements mesurent adéquatement l'atteinte des compétences déterminées par le Ministre et qu'ils ne mettent nullement en doute la qualité des évaluations de ces politiques réalisées par la CEEC, ils se demandent si le diplôme obtenu dans un établissement atteste réellement



l'acquisition par l'étudiant d'un niveau de compétences équivalent à celui qui est acquis par un étudiant dans un autre établissement.

Même s'il existe plusieurs exemples de collaboration entre les cégeps, les parlementaires se demandent également s'il existe un réel réseau des cégeps ou si, au contraire, il ne s'agit pas de 48 établissements qui, à cause notamment du contexte actuel de la baisse démographique, sont en compétition. Cela pourrait entraîner l'aggravation des problèmes rencontrés par les établissements régionaux ou de petite taille et compromettre ainsi leur existence. C'est pourquoi, les membres de la Commission de l'éducation trouvent important que cette question de la cohérence du réseau des cégeps fasse partie des préoccupations de la CEEC.

Les députés ont accordé une attention bien particulière au témoignage de la présidente de la CEEC selon lequel, depuis le renouveau de l'enseignement collégial, les collèges assument avec maturité leurs responsabilités et qu'ils sont soucieux de la qualité de leurs processus évaluatifs. Les parlementaires constatent ainsi que les opérations d'évaluation menées par la CEEC depuis douze ans ont porté des fruits. Ces derniers sont, sans conteste, liés aux valeurs qui l'ont guidée dans l'exercice de son mandat et à la qualité de sa démarche qu'elle a suivie pour réaliser sa mission.

Enfin, cette audition aura été l'occasion pour les députés de reconnaître une fois encore la grande contribution de la CEEC au développement de l'évaluation dans les établissements d'enseignement collégial.

